POUR LA
MONTAGNE

ANEM
www.anem.org

Le mensuel d'information de l'association nationale des élus de la montagne
n° 254
novembre 2014 - 5,50 €

UN 30e CONGRÈS PROJETÉ VERS L'AVENIR

ANEM - LOI MONTAGNE - CONGRÈS
30e ANNIVERSAIRE

Manuel Valls : « La montagne est l'avenir de la France »

Hommages aux anciens présidents : « Notre seul parti, c'est celui de la montagne »

Toutes les facettes de la montagne
à portée de clic grâce à

l'Internet par satellite

NOV
26

Pour en savoir plus,
rendez-vous
au SALON DES MAIRES
sur les espaces Orange et Eutelsat,
à 14h30, stand D 89.

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

orange™

NordNet

eutelsat
COMMUNICATIONS

NUMÉRO
254
NOVEMBRE 2014

À LA UNE : Laurent Wauquiez et Marie-Noëlle Battistel, nouveaux président et secrétaire générale de l'ANEM, ont accueilli Manuel Valls à Chambéry. Le Premier ministre était venu dire sa foi en l'avenir de la montagne devant le congrès de l'Association, laquelle avait, la veille, célébré le 30e anniversaire de sa création en réunissant tous ses anciens présidents afin de les remercier pour leur action et leur unité.

Photo : Christophe Cussey

Ce pictogramme signale des informations complémentaires présentes sur le site www.anem.org.

ÉDITORIAL | **LAURENT WAUQUIEZ,** *président de l'ANEM, député de la Haute-Loire*

Assemblée nationale 2013

LA MONTAGNE EST UNE CHANCE POUR LA RÉPUBLIQUE

« Au lendemain d'un 30e congrès aussi festif que réussi, je tiens, ainsi que notre nouvelle secrétaire générale, Marie-Noëlle Battistel, à remercier tous ceux qui ont contribué à ce succès qui restera durablement dans les mémoires : le Premier ministre et quatre autres membres du gouvernement, bien sûr, mais aussi et surtout, les élus qui se sont déplacés en nombre pour montrer leur attachement et leur confiance envers l'Association.

Aujourd'hui, il nous appartient de rebondir sur les propos ouverts et engageants qui ont été tenus sur les principaux chantiers sur lesquels s'interrogent actuellement les montagnards, qu'il s'agisse de la réforme territoriale, de la péréquation, ou encore du désenclavement aussi bien médical que numérique.

La perspective d'un Conseil national de la montagne début 2015, et la nomination imminente d'un parlementaire en mission pour élaborer un projet de loi de modernisation de la loi Montagne de 1985, devraient augurer d'un renouveau de la politique de la montagne auquel nous ne manquerons pas d'apporter notre contribution.

A Chambéry, nous avons rappelé que nos territoires sont vivants et qu'ils ont juste besoin que l'on tienne compte de leurs différences et de leurs spécificités afin de leur donner les moyens de leurs ambitions. Nous allons désormais, et plus que jamais, continuer à mobiliser à chaque instant notre capacité à faire de la montagne une vraie chance pour la République. »

SOMMAIRE

13 Hommages aux anciens présidents

19 Table ronde Services au public

23 Table ronde Réforme territoriale

4 La cause de la montagne se conjugue au présent comme au futur
5 Les remerciements de Frédérique Massat
6 Laurent Wauquiez : « Nous voulons que la montagne reste vivante »
8 Manuel Valls : « La montagne est l'avenir de la France »
10 Stéphane Le Foll : « L'agriculture de montagne a un grand et bel avenir »
12 Michel Barnier : « Continuez à parler d'une seule voix »
13 **Hommages aux anciens présidents de l'Association**
14 Paroles d'anciens présidents
16 Emotion : Le « poster » des anciens présidents de l'Association
18 Sylvia Pinel : « Il faut cesser d'opposer les territoires les uns aux autres »
19 **Quels services au public, avec quels moyens pour la montagne demain ?**
21 Ils ont dit… Laurent Wauquiez, François Brottes et Bernard Garcin
22 Les nouvelles étapes du très haut débit
Ils ont dit… Paul Blanc, Lionel Chevassu, Patrick Coudene, Dominique Fayel et Pierre Jarlier
23 **La réforme territoriale suscite toujours inquiétudes et scepticisme**
25 Ils ont dit… Henri Nayrou et Jean Lassalle
Défendre l'intérêt de la montagne
26 Marylise Lebranchu : « Je fais confiance aux élus et à la démocratie »
27 Jean-Jack Queyranne : « Grandes Régions et proximité »
28 Les pistes d'avenir, par Claude Comet, Michel Dantin et Hervé Gaymard
29 Marie-Noëlle Battistel, nouvelle secrétaire générale de l'ANEM
Robert de Caumont a présenté le Code de la montagne
30 Les élus de la montagne demandent…

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne
7, rue de Bourgogne
75007 Paris
Tél. : 01 45 22 15 13
Fax : 01 45 22 15 26
Directeur de la publication et directeur de la rédaction
Pierre Bretel
Rédaction
Hervé Benoit
Audrey Fala
Olivier Riffard
Jean-Marie Safra
Conception graphique et réalisation
Patrick Maître (GMES)
Communication
Olivier Lamoureux
Dessins
Dom
Impression
L'Artésienne, 20, rue Tholozé
75018 Paris
N° de commission paritaire
0114G84199
ISSN
0296-7987
Abonnement
50 € / 11 numéros.
Ce numéro a été tiré à 10 000 exemplaires.
Dépôt légal : novembre 2014

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié FSC.

Reportage photo : Christophe Cussey

Les 16 et 17 octobre, le 30e congrès de l'ANEM a atteint ses objectifs qui étaient de rendre hommage aux anciens présidents de l'Association, dont les fondateurs sont également les pères de la loi Montagne, et de préparer l'avenir au travers de deux dossiers essentiels pour les massifs et leurs habitants : la réforme territoriale et les services publics. L'émotion de tous et les promesses du Premier ministre, Manuel Valls, ont été des sentiments et des moments forts qui resteront dans la mémoire du millier de participants.

Chambéry

La cause de la montagne se conjugue au présent comme au futur

Par des temps forts et conviviaux tels que le témoignage des anciens présidents de l'Association ou le dîner de gala cuisiné par un Meilleur Ouvrier de France, mais aussi par un nombre record de congressistes, des débats passionnés et des déclarations engageantes, notamment de la part du Premier ministre, le congrès de Chambéry restera dans les mémoires.

LES REMERCIEMENTS DE FRÉDÉRIQUE MASSAT

Dans son discours introductif, la présidente de l'Association nationale des élus de la montagne a adressé ses remerciements à de nombreuses personnalités, et notamment à Michel Dantin, maire de Chambéry ; à Bernadette Laclais, députée, « avec laquelle nous avons beaucoup travaillé pour que ce trentième congrès puisse se tenir ici » ; à Jean-Jack Queyranne, président du conseil régional de Rhône-Alpes, « toujours présent à nos côtés ».

« J'adresse mes remerciements à tous les anciens présidents de l'ANEM, à tous les acteurs de la montagne, et particulièrement à Louis Besson, pour ce qu'il a fait pour la montagne. C'est grâce à lui que nous sommes ici aujourd'hui. A Laurent Wauquiez, qui est le secrétaire général, qui sera le président demain. A la ministre Sylvia Pinel, que je souhaiterais remercier particulièrement parce qu'elle est une fidèle de l'Association nationale des élus de la montagne. »

Frédérique Massat a évoqué les zones de revitalisation rurale, combat qui anime l'ANEM : « Vous savez qu'elles vont faire l'objet d'un renouvellement avec de nouveaux critères sur lesquels nous avons fortement travaillé. » La présidente a cité Jean-Pierre Vigier et Alain Calmette, auteurs d'un récent rapport sur les zones de revitalisation rurale.

Elle a également insisté sur la nécessité de réunir rapidement le Conseil national de la montagne, et sur la toute récente réalisation par l'ANEM, « avec bien sûr la complicité de Marylise Lebranchu, ministre de la Décentralisation », d'un code de la montagne « que nous souhaitons pouvoir faire aboutir vers une version totalement officielle ».

Frédérique Massat a conclu son préambule en rappelant que « les territoires de montagne sont, aujourd'hui comme hier, toujours préoccupés, inquiets, mais ils veulent avancer sur de nouvelles ruralités, des services publics et des services au public que nous souhaitons nombreux ».

Plus de 1000 congressistes à Chambéry

Laurent Wauquiez

« La montagne est vivante et nous voulons qu'elle le reste »

Le nouveau président de l'ANEM a indiqué à Manuel Valls que les montagnards ont le sentiment que la République tourne peu à peu le dos à leurs territoires. Il lui a rappelé leurs revendications et leurs propositions.

« Monsieur le Premier ministre, on ne traite pas la montagne comme les autres territoires. Chez nous, la neige et le relief changent tout, les distances comme les coûts. Les routes, les services publics, les infrastructures, tout coûte plus cher. Reconnaître avec équité la montagne, c'est comprendre qu'elle doit être traitée de façon différente.

Aujourd'hui, Monsieur le Premier ministre, la montagne est inquiète. En disant cela, je souhaite être très précis. Cela ne date pas d'hier. Cela ne date pas d'il y a deux ans. C'est une tendance longue qui nous préoccupe, qui n'a rien à voir avec votre gouvernement, mais que nous voulons faire remonter, une tendance qui nous inquiète, parce que nous avons le sentiment que, petit à petit, la République est tentée de tourner le dos à la montagne. Ce serait une lourde erreur. La montagne est une chance pour la République.

Nous sommes des territoires vivants. Nous avons des projets et il faut juste donner à la montagne les moyens de ses ambitions. Aujourd'hui et de façon précise, nous portons quatre revendications.

La première est la place de la montagne dans la future organisation territoriale. Disparition des cantons ruraux, constitution de communautés de communes de plus en plus grandes, départements à l'avenir incertain, Régions plus vastes, avec des territoires entiers qui n'auraient plus forcément de conseillers régionaux pour les représenter. Quelle place pour la montagne dans tout cela ? Notre crainte est bien que dans ces grands ensembles, elle ne disparaisse. Nous portons donc sur ce premier sujet de revendication trois propositions.

Premièrement : Des communautés de communes à taille humaine, qui respectent l'histoire de nos territoires et de nos vallées. 20 000 habitants, Monsieur le Premier ministre, n'est pas un seuil réaliste pour la montagne.

« Nous avons des projets et il faut juste donner à la montagne les moyens de ses ambitions ! »

Deuxièmement : Avoir dans les Régions un élu référent pour la montagne.
Troisièmement : Veiller à ce que les départements et les Régions aient des plans d'action avec des moyens financiers dédiés à la montagne. Nous martelons un principe simple : la République, c'est des habitants, mais aussi des territoires. Il faut respecter les habitants et ne pas oublier les territoires.
Deuxième revendication : Les évolutions financières.
Nous comprenons les efforts financiers et nous sommes prêts à prendre notre charge, mais dans la justice. On ne peut pas demander le même effort à Paris, à Nice ou au Chambon-sur-Lignon.
Comment comprendre qu'un habitant de montagne vaille deux fois moins en termes de dotation globale de fonctionnement qu'un habitant de la ville ? Deux fois moins, c'est la réalité avec laquelle la montagne vit aujourd'hui, ce qui est parfaitement incompréhensible.
Nous souhaitons donc une vraie péréquation, une péréquation verticale assurée par l'Etat. De ce point de vue, nous refusons d'être dans un jeu où l'on dépouillerait certaines communes au profit des autres. Dans les départements comme l'Isère, la Haute-Savoie, la Savoie ou la Région de Franche-Comté, le poids du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales qui alimente généreusement d'autres régions n'est plus supportable […].
Monsieur le Premier ministre, si on trouve du pétrole quelque part, on ne part pas sans payer. Eh bien, on demande à la montagne de fournir gratuitement son eau à toute la France. La montagne est son château d'eau. Nous sommes d'accord. Nous sommes prêts à fournir cette eau à l'ensemble du territoire, mais nous demandons que, dans les dotations d'Etat, soient valorisés les efforts des bassins-versants qui apportent leur eau et que notre contribution à l'alimentation en eau de tout le territoire soit reconnue et pas uniquement avec des contrôles de l'administration sur nos stations d'assainissement ou d'épuration.
Troisième revendication : Normes sur la construction et l'habitat, normes sur la police de l'eau, normes sur le dragage des rivières, directive nitrates, contraintes sur l'activité économique. Nous croulons sous les normes et les contrôles administratifs et il y a, pour les élus de toute sensibilité, une profonde lassitude avec le sentiment d'être parfois traités comme de grands délinquants.
Dans les instances représentatives ou les comités de massif, la voix des montagnards est parfois confisquée au profit de certains qui prétendent nous dire ce que nous avons le droit et surtout ce que nous n'aurions pas le droit de faire en montagne. Les montagnards sont grands. Ils n'ont pas de leçon à recevoir. Ils prennent soin de leur paysage, mais n'ont pas l'intention qu'il devienne une aire de jeu ou un conservatoire. Nous sommes une montagne vivante et nous voulons le rester.
Sur la question des prédateurs, Monsieur le Premier ministre, nous vous remercions des premiers pas qui ont été faits par le gouvernement, mais cette question doit vraiment être résolue. Ce que nous demandons, c'est qu'il y ait une vraie politique d'abattage. Ce que nous demandons aussi, c'est que ce sujet ne soit pas traité avec parfois quelque mépris pour les gens qui habitent dans les territoires menacés par les prédateurs : vautours, loups ou ours. Ce sont aussi des territoires où nous vivons […]. Il est temps de sortir des discussions là-dessus. Vous avez fait les premiers pas. Transformez l'essai, y compris sur la scène européenne.
Dernière revendication : Il faut une politique propre à la montagne en matière de services publics ou d'infrastructures.
Nous avons commencé à travailler sur la problématique des médecins en zone de montagne avec l'aide d'André Plaisance, maire de Saint-Martin-de-Belleville (Savoie) et des députés Bernadette Laclais, Michel Dantin et Hervé Gaymard. Nous nous sommes rendus au cabinet de votre ministre Marisol Touraine […].
Ce que nous souhaitons, c'est aller jusqu'au bout et obtenir un fonds qui permettra d'accompagner l'investissement des médecins et le coût de fonctionnement de cabinets médicaux en zone de montagne pour pouvoir lutter contre la menace de désertification médicale sur nos territoires. C'est un des sujets qui nous préoccupe le plus. Nous voulons continuer à attirer des habitants, mais comment le faire si nous n'avons même plus des soins de première proximité avec une présence de médecins généralistes sur nos territoires ? Ce sujet est pressant. Tous les gouvernements successifs s'y sont heurtés sans le faire avancer de façon crédible. Aujourd'hui, il y a vraiment besoin d'un plan d'urgence et les premières avancées nous intéressent. La montagne de ce point de vue pourrait être l'éclaireur pour tous les territoires ruraux qui se heurtent à ces problématiques de déserts médicaux.
J'y ajoute également la question de la couverture en Internet et en téléphonie mobile. L'ANEM plaide pour la constitution d'un fonds d'investissement assis sur le tarif des abonnements et qui permettrait de financer les équipements en infrastructures, sinon nous avons bien peur que, d'ici encore vingt ans, nous ayons de nombreuses communes de haute montagne ou de montagne sans le très haut débit […]. Pour toutes ces raisons, Monsieur le Premier ministre, les élus de la montagne demandent la convocation du Conseil national de la montagne.
Nous souhaitons que, trente ans après sa promulgation, nous puissions travailler sur une nouvelle loi Montagne […].
Aujourd'hui, la montagne a besoin d'un nouveau souffle. Aujourd'hui, la montagne n'est pas sur une position défensive. Aujourd'hui, la montagne n'est pas là pour s'opposer à vos projets. Elle est là pour porter des propositions. Nous sommes une montagne qui veut être entendue sur ces propositions. Il n'y aura jamais ici d'esprit sectaire à votre égard, jamais d'esprit politicien dans la façon de vous accueillir ou de travailler avec vous, et nous sommes prêts à travailler ensemble. Nous sommes prêts à vous soutenir sur toutes les avancées qui seront faites pour la montagne.
Vous aimez la République, nous aussi. Vous êtes attachés à Clémenceau, nous aussi. Il y a une promesse dans le contrat républicain initial que la France a passé et qu'elle n'a pas le droit d'oublier. Cette promesse a été inscrite au moment où Jules Ferry couvrait la France de son manteau d'écoles. C'est la garantie d'offrir les mêmes chances à tous les territoires partout, sur toute la République.
L'histoire de la République est intimement liée à cet effort patient d'aménagement du territoire. L'Etat ne doit oublier aucun territoire. La montagne ne demande ni plus, ni moins. Nous sommes une chance pour la République. La République doit veiller sur la montagne. »

Manuel Valls

« La montagne est l'avenir de la France »

Le Premier ministre a détaillé sa politique et ses projets en faveur de la montagne. Il a notamment assuré que la réforme territoriale tiendra compte de ses spécificités.

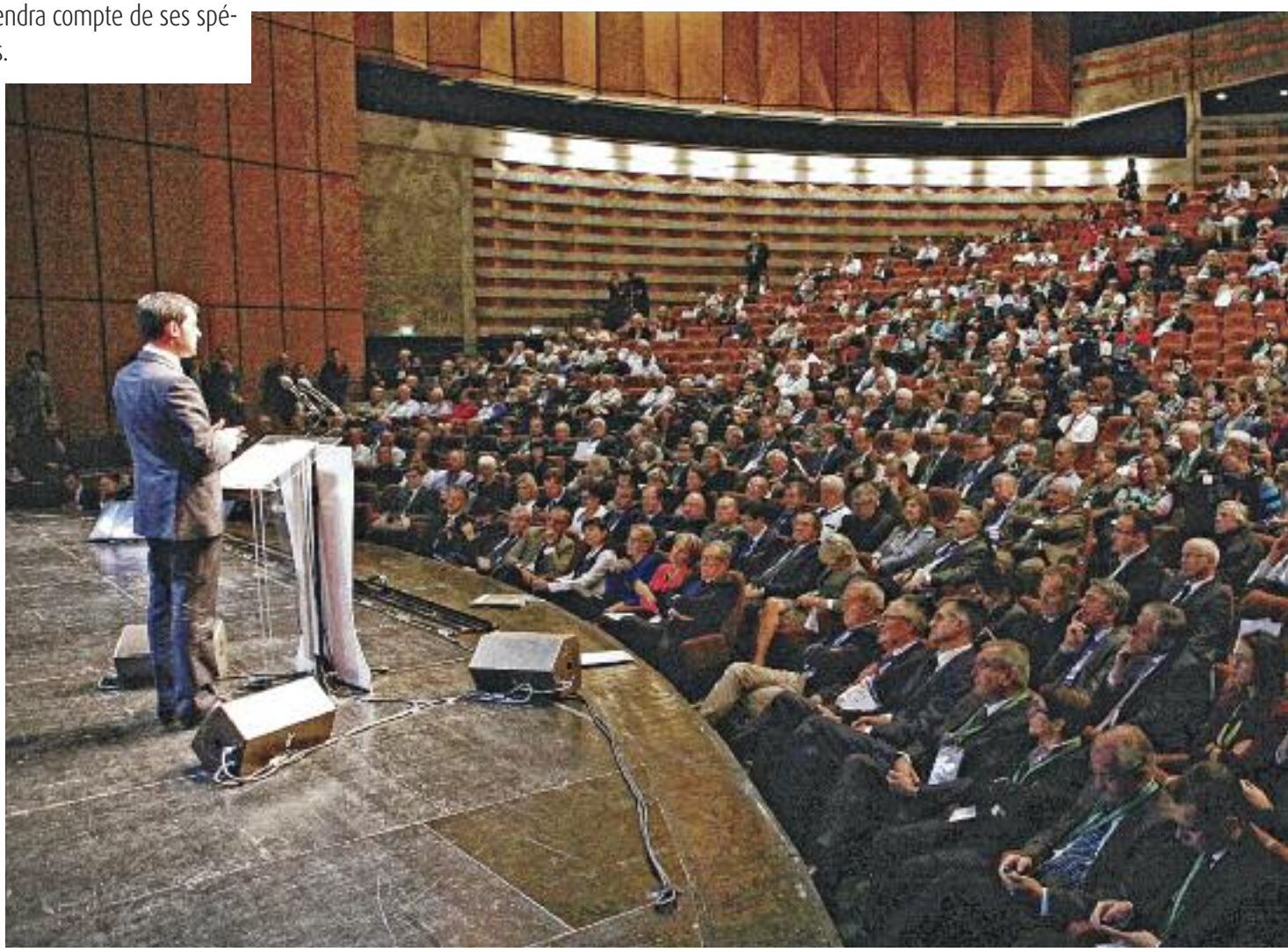

« La montagne est un lieu à part, mais elle est un espace à part entière auquel nous devons donner tous les moyens pour se développer et se développer harmonieusement. La réforme territoriale doit y contribuer […]. Elle reconnaîtra sa spécificité […]. Clarifier les compétences, simplifier l'action publique, c'est nécessaire. Je rappellerai également les deux principes qui doivent nous guider : l'efficacité bien sûr et la proximité de l'action publique […]. Cette réforme, vous le savez, passe par une nouvelle carte des Régions […]. La future Région Rhône-Alpes-Auvergne va faire de la montagne une priorité économique et d'aménagement. C'est une opportunité pour que ces enjeux, autrefois éclatés, soient mieux pris en compte.

Au sein des conférences territoriales de l'action publique, la répartition des compétences pourra être adaptée à la spécificité des territoires. L'ANEM sera d'ailleurs la seule association d'élus à désigner ses représentants au sein de cette instance […]. La deuxième étape de la réforme, c'est le renforcement des compétences des collectivités territoriales […]. Les Régions doivent avoir tous les leviers pour préparer l'avenir : développement économique, formation professionnelle et politique de mobilité. Elles devront aussi s'investir davantage dans deux missions essentielles : l'aménagement du territoire et la cohésion territoriale. Leur renforcement doit s'accompagner d'une montée en puissance, qui est en cours depuis déjà un certain nombre d'années, des intercommunalités.

L'intercommunalité, c'est un moyen de favoriser les mutualisations et de faire émerger de nouveaux projets. Nous avons prévu un seuil minimal d'habitants pour les intercommunalités, mais ce principe doit être adapté aux spécificités des territoires et notamment des territoires de montagne. Il faut être pragmatique et partir de la géo-

graphie. Je propose, par exemple, de combiner le nouveau seuil avec des critères de nombre de communes ou de densité démographique. Et puis, soyons encore plus pragmatiques […]. Pourquoi ne pas donner aux commissions départementales et aux préfets de département un pouvoir de modulation du seuil ? En tout cas, je serai personnellement, avec les ministres, très attentif à l'attente qui est la vôtre.

[…] Pour les départements dotés d'une métropole, la fusion des deux structures pourra être retenue. Lorsque le département compte des intercommunalités fortes, là, sans doute, nous pourrions aller vers une fédération d'intercommunalités. Enfin, dans les départements, notamment ruraux, où les communautés de communes n'atteignent pas de masse critique, le conseil départemental sera maintenu avec des compétences qui devront être clarifiées, et les espaces de montagne – nous devons en discuter ensemble – pourront relever des deux derniers cas […].

Et puis prendre en compte la spécificité de la montagne, c'est savoir être à votre écoute. Ainsi, concernant le calendrier scolaire, dont on sait l'impact sur les activités touristiques, j'ai demandé à la ministre de l'Education nationale de vous recevoir et d'entamer une discussion sur ces questions.

Encore une fois, la loi doit s'appliquer partout, c'est cela la République, mais il faut évidemment envisager les réalités territoriales, géographiques, mais aussi économiques. Reconnaître la spécificité des territoires de montagne, c'est tenir compte de leurs particularités sur le plan financier […]. Dans la loi de finances initiale du budget pour 2015, nous avons fait le choix de maintenir un effort important de péréquation au profit des collectivités les plus fragiles […].

Une réflexion doit s'engager sur une meilleure prise en compte des territoires qui contribuent à la qualité de notre environnement. Ce sont ceux que vous appelez les territoires à haute valeur environnementale. Cette spécificité doit donc être intégrée dans les calculs de la dotation globale de fonctionnement. Elle va prendre notamment en compte l'écologie et l'apport de la montagne dans l'eau, élément essentiel de la vie dans notre pays.

[…] Je souhaite qu'une réflexion soit engagée autour du fonds de péréquation intercommunale afin de voir comment traiter certaines situations spécifiques. Je pense en particulier à la présence des populations transfrontalières.

[…] Je suis attaché à cette grande idée : le rôle de l'initiative locale soutenue par la solidarité nationale. Et aider les territoires de montagne, c'est encourager leur réussite économique et donc encourager la réussite économique de notre pays.

[…] Les montagnes françaises sont, on le dit trop peu, des fleurons de notre économie. Le secteur du ski représente sept milliards d'euros. C'est près d'un cinquième de notre activité touristique. Je veux rappeler ici la volonté du gouvernement de donner au tourisme les moyens de demeurer un grand atout pour notre pays. Nous sommes la première destination touristique dans le monde, mais nous devons améliorer la qualité de l'accueil. Il faut pour cela savoir se

« Cette réforme donne aux territoires de montagne les moyens de leur développement. »

renouveler et s'adapter aux nouvelles pratiques et aux nouvelles attentes. Il faut que les stations s'orientent davantage encore vers des activités toute l'année. Cela passe notamment par la valorisation de leurs ressources patrimoniales. Cela passe aussi par une modernisation du parc immobilier afin qu'il soit occupé durant les quatre saisons.

[…] Je n'oublie pas non plus que la montagne est aussi un territoire industriel. Il y a toujours eu une économie des vallées s'appuyant sur des spécialisations fortes : l'aluminium en Maurienne, le textile en Ardèche… Il faut préserver ces implantations traditionnelles. Nous y sommes vigilants, car l'industrie doit faire face aujourd'hui à des contraintes fortes, à des évolutions et à des mutations.

[…] Parmi les réponses que nous devons apporter à toutes les situations d'éloignement, le numérique est un facteur d'accessibilité. Il abolit les distances et je dirais même les dénivelés. Il connecte les habitants entre eux et les rapproche du service public. Dans les territoires dont la géographie est complexe, nous devons faire plus.

[…] Dans les contrats de plan Etat-Région, les spécificités des enjeux liés à la montagne sont là encore prises en compte. Des contrats de plan interrégionaux de massif seront signés entre les Régions concernées et l'Etat. Ils permettront une meilleure gestion en dépassant les frontières administratives. Ce sont au minimum 142 millions d'euros qui seront consacrés par l'Etat à ces contrats de massif. J'y vois la preuve de l'intérêt pour ces démarches et les projets qu'ils permettent.

[…] Face aux spécificités de leurs territoires, les populations de montagne ont su trouver des solutions innovantes, associant solidarité locale et solidarité nationale.

La loi Montagne permet l'expérimentation. Sachons profiter de cette disposition pour surmonter les obstacles et pour faire de la montagne un espace d'innovation.

[…] Je souhaite que le Conseil national de la montagne puisse se réunir très vite afin de rénover ce cadre et cette politique indispensable à nos territoires et à la solidarité nationale. Trente ans après, sachons garantir à la montagne son rôle et sa place dans notre pays.

[…] C'est à nous tous de se mobiliser pour la préserver et la faire resplendir. Avec vous, je le dis une nouvelle fois : plus que jamais, la montagne est l'avenir de la France. »

Stéphane Le Foll

« *L'agriculture de montagne a un grand et bel avenir* »

Avant de donner la parole à Stéphane Le Foll, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Frédérique Massat lui a rappelé les inquiétudes des élus de la montagne relatives à la directive Nitrates et au zonage. La présidente de l'ANEM a également évoqué les problèmes posés par les prédateurs que sont les loups, les ours et les vautours.

« *D*ans le domaine de la politique agricole commune, commence Stéphane Le Foll, les choix ont été faits sur la question budgétaire d'abord, puis sur les choix stratégiques du premier et du deuxième piliers. Je rappelle que, sur le premier pilier, l'enjeu était à la fois de s'engager sur une réforme qui intègre ce qu'on appelle aujourd'hui le verdissement d'une politique agricole, parce qu'on a besoin de préparer l'avenir et, surtout, d'inscrire la durabilité de l'agriculture. En montagne, c'est un sujet que l'on connaît depuis longtemps, mais, de manière plus globale, c'est un enjeu pour l'Europe aussi.

Il fallait faire un choix par rapport aux aides et à leur distribution. Je pense en particulier au maintien – parce que ce fut une bataille – des aides couplées pour l'élevage. La ligne qui avait été plus ou moins anticipée était plutôt celle d'aides découplées, mais j'ai toujours considéré qu'on avait besoin de garder une spécificité pour des aides qui soutiennent l'élevage. Ce n'est pas aux élus que vous êtes que je vais rappeler que nous avons un problème de perte d'élevage ou de sa transformation au profit des céréales. Nous avons là un enjeu stratégique. C'est d'abord une occupation, un aménagement du territoire et c'est aussi, parce que c'est une activité qui nécessite beaucoup de main-d'œuvre, des enjeux en termes d'emploi et d'économie.

Dans les débats budgétaires, la question des handicaps et de leur compensation est restée une ligne extrêmement forte sur laquelle la France s'est engagée, avec d'autres pays d'ailleurs, parce que l'essence même d'une politique agricole est de permettre d'abord la garantie d'une production agricole partout où il y a des zones dans lesquelles des avantages naturels peuvent être des avantages compétitifs, mais partout justement où il y a des zones avec des handicaps, parce que c'est là que se joue la présence de l'agriculture.

Le président de République a fait un discours à Cournon-d'Auvergne, le 2 octobre 2013, sur des choix qui avaient été arbitrés, en particulier sur l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), sur le fait que, pour simplifier, on a fusionné l'ICHN et la prime herbagère agroenvironnementale (PHAE). On a surtout voulu

renforcer les aides compensatoires justement aux handicaps avec la PHAE, en augmentant les sommes de 15 %. Cette compensation de handicap tient compte d'agricultures qui sont, dans ces zones, des atouts, des enjeux d'aménagement, des enjeux de maintien des paysages, des enjeux pour éviter le recul et la déprise agricole, et des enjeux touristiques très importants.

Par rapport à cette question, la revalorisation de l'ICHN va être plus rapide que ce qui avait été prévu, puisque dès cette année, sur la base historique de l'indemnité compensatoire de handicap, nous allons la revaloriser de 15 %.

L'objectif est que le transfert de 1,100 milliard d'euros se fasse non plus en 2018, mais qu'on puisse le réaliser totalement dès 2016. Là aussi, c'est une volonté de marquer notre attachement à l'agriculture de la montagne.

[…] L'objectif est celui de combiner les perspectives environnementales et économiques. C'est ainsi que nous réussirons à créer de la valeur ajoutée et à insérer notre grande agriculture dans les enjeux européens, méditerranéens et mondiaux.

[…] Comment fait-on pour éviter que la valorisation d'un bâtiment se fasse au détriment de l'accès au foncier pour les agriculteurs. Le rôle des sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) a été, à ce titre, renforcé. […] Les SAFER ont maintenant des outils à leur disposition pour être des acteurs résolus du renouvellement des générations au niveau de l'agriculture de montagne. L'article 8 de la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt réaffirme des différences liées à la montagne, ce qui constitue l'affirmation de la nécessaire solidarité nationale vis-à-vis de cette agriculture.

Amélioration aussi de la représentation des élus et des intérêts de la montagne au niveau du Conseil supérieur d'orientation où il y aura une représentation de la montagne en tant que telle pour discuter des grands enjeux d'orientation […].

Il a fallu également faciliter le fonctionnement des associations foncières pastorales, des groupements pastoraux, qui sont des outils spécifiques.

[…] Nous avons aussi intégré la formation biqualifiante et je sais qu'ici, en montagne, c'est un élément important, en particulier grâce à la capacité qu'ont les agriculteurs à être aussi des acteurs économiques dans d'autres secteurs, je pense en particulier au tourisme. Ces formations biqualifiantes ont été reconnues dans le cadre de l'enseignement agricole […].

La forêt, bien sûr, avec sa gestion multifonctionnelle, les enjeux liés à la séquestration du carbone – plus de carbone –, enjeux de biodiversité, enjeux de biomasse et de production d'énergie renouvelable. Ce sont des points qui ont été, là aussi, intégrés avec l'idée de l'intérêt général de la forêt et, dans les programmes régionaux, on a bien sûr souhaité – et je l'ai parfaitement compris – avoir une spécificité pour les zones de montagne […].

Nous avons créé aussi un fonds stratégique de la forêt et du bois. La capacité que nous avons à adapter notre forêt aux grands enjeux liés en particulier au réchauffement climatique nécessite que nous soyons dans l'anticipation et que l'on puisse financer, par ce fonds stratégique, la nécessité de renouveler la forêt française.

« La solidarité nationale vis-à-vis de l'agriculture de montagne est nécessaire. »

En ce qui concerne la question des prédateurs, nous avons développé dans la loi d'avenir pour l'agriculture des articles qui permettent d'avoir des objectifs de prélèvement plus élevés et, en même temps, des moyens plus disponibles en mobilisant les chasseurs, mais je sais que, sur ce sujet, il y a encore beaucoup de progrès à faire.

Vous avez aussi évoqué, Madame la Présidente, la question de la directive Nitrates et de l'application de ces fameuses zones vulnérables […]. Nous avons fait des propositions avec deux questions qui nous ont été posées et qui posent question aujourd'hui pour l'application des propositions qui ont été faites. Ce sont les questions de l'eutrophisation des eaux maritimes et de l'eutrophisation des eaux continentales, sachant que, dans la directive, ce n'est pas l'eutrophisation qui est mesurée, mais le risque d'eutrophisation. Nous sommes en train de revoir, avec la nouvelle Commission, les éléments que nous lui avons transmis, il y a deux ou trois mois, en prenant des critères scientifiques pour éviter d'intégrer trop de surfaces en zones vulnérables et essayer de recalibrer notre dispositif.

L'idée que « zone vulnérable » égale automatiquement investissements pour tous les éleveurs ne peut pas être acceptée. Personne n'a dit que toutes les exploitations d'une zone vulnérable auraient à investir. D'abord, parce que des investissements ont été faits et font qu'un certain nombre d'exploitations ne seront pas concernées. Deuxièmement, parce que nous allons continuer à négocier sur ce qu'on appelle les plans d'action, c'est-à-dire comment on applique, dans les zones vulnérables, le fait que, si on a trop d'effluents d'élevage, il faut éviter de les épandre dans des périodes qui sont réduites et raccourcies […].

Troisième élément très important : nous allons travailler aussi – et cela correspond à la loi d'avenir – sur ce qu'on appelle le stockage collectif lié en particulier à la méthanisation. Autre idée : que, dans ces aménagements qui seront peut-être nécessaires pour un certain nombre d'exploitations, nous puissions avoir une autoproduction des agriculteurs eux-mêmes.

Les grands enjeux de l'agro-écologie sont justement de travailler à la mise en œuvre de modèles de production qui permettent d'éviter les pollutions diffuses en intégrant directement leurs dimensions environnementales. »

Commissaire européen, vice-président à la Commission européenne, Michel Barnier a travaillé à la mise en place des politiques de cohésion, comme la reconnaissance de la montagne, dans les textes fondamentaux de l'Union européenne.

Michel Barnier

« Continuez à être ensemble et à parler d'une seule voix »

« Pour avoir été ministre de l'Agriculture il n'y a pas si longtemps, en 2008-2009, je voudrais remercier les parlementaires des zones de montagne en particulier, et l'ANEM en général, pour le soutien qu'ils m'ont apporté dans un moment qui était politiquement difficile – permettez-moi de le rappeler – de réorientation de la PAC au profit de l'élevage, du lait de montagne, des spécificités de la montagne. Sans leur soutien, je ne pense pas que nous aurions pu réussir une réorientation sur laquelle d'ailleurs le ministre Le Foll aujourd'hui continue de s'appuyer.

Mon deuxième message est un message d'encouragement, Mesdames et Messieurs, à rester ce que vous êtes. Ce n'est pas si fréquent, dans la situation où se trouve notre pays, avec les tensions, les souffrances, les divisions, qu'une grande association nationale sache, depuis aussi longtemps, préserver son unité d'action. Que des hommes et des femmes de gauche, de droite, du centre, de toutes les régions de métropole et d'outre-mer, de toutes les collectivités, quel que soit leur statut, soient ensemble et restent ensemble pour porter, comme vous le faites vis-à-vis du gouvernement, vis-à-vis des autorités auxquelles vous vous adressez, un message uni et donc infiniment plus fort que si chacun s'exprimait depuis son massif ou sa vallée.

Ce qui est vrai – c'est pour cela que je vous encourage à continuer – pour la France, quand vous vous adressez au gouvernement, c'est encore plus vrai à Bruxelles, parce que c'est plus loin. Je retiens, des deux temps que j'ai passés à la Commission européenne, en charge d'abord de la politique régionale, tellement importante pour vous (aujourd'hui, ce sont près de 16 milliards d'euros pour accompagner les Régions françaises sur la période 2014-2020) et, actuellement comme commissaire chargé du marché intérieur et de la régulation financière, la très grande difficulté à faire valoir les différences, les identités, qu'il s'agisse des îles parfois lointaines comme les régions ultrapériphériques ou les zones de montagne.

Si vous ne parlez pas ensemble à Bruxelles, ou au parlement européen de Strasbourg, c'est foutu. Continuez à être ensemble dans la diversité de ce que vous représentez et à parler d'une seule voix, en créant des liens et des réseaux avec les élus d'autres régions d'Europe parce qu'à Bruxelles, quand on parle de politique européenne, si on est franco-français, c'est moins efficace que si l'on est franco-européen […].

Michel Dantin, le maire de Chambéry, peut témoigner de cette difficulté à faire reconnaître vos besoins dans les grandes politiques économiques européennes, et il y en a au moins deux qui vous concernent dans la vie quotidienne de vos communes et de vos territoires : la politique régionale et la politique agricole. Je me souviens des batailles menées sur les circuits courts, sur la politique de la forêt, sur le recoupage partiel, sur la politique de massif…

Je vais mener la bataille jusqu'au bout. Par exemple, pour la reconnaissance officielle au niveau européen de la protection des productions traditionnelles non alimentaires. Les productions alimentaires sont protégées (le vin ou les fromages…), mais les produits traditionnels non alimentaires ne le sont pas. Ils sont donc livrées à la contrefaçon. Voilà un sujet que la Commission devra prochainement conduire. »

Ambiance

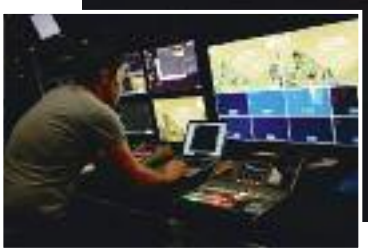

La 30e édition du congrès de l'ANEM a accueilli une assistance record qui a dépassé les prévisions les plus optimistes. Pour faire face à cette affluence et à la venue du Premier ministre et de quatre membres du gouvernement, tous les moyens techniques appropriés ont été mobilisés, de la salle des débats aux à-côtés du congrès, à commencer par un dispositif d'accueil convivial et performant, afin de permettre le respect du déroulement du programme et la plus grande fluidité des déplacements des congressistes.

Hommages

L'ANEM a célébré avec émotion la longue cordée de ses anciens présidents

« L'ANEM est une institution unique dans la République bâtie par les pères fondateurs autour de deux principes : faire remonter les problèmes à partir du terrain et dépasser les affrontements gauche-droite. Nous sommes vos héritiers pour en assurer la transmission chers Louis, Jean, Patrick, Augustin… Avec Marie-Noëlle Battistel, nous sommes donc dépositaires de cet esprit. Ici, il n'y a qu'un parti, celui de la montagne, et nous en sommes fiers ! »
Laurent Wauquiez

« Une loi naît d'une conviction. Elle vous habite. Les territoires montagnards ne sont comparables à aucun autre. Une loi naît également d'une ambition, celle d'élus visionnaires et soucieux de l'intérêt général. Un an avant la loi Littoral, ils permettaient la reconnaissance d'un espace géographique spécifique. Ils inventaient aussi la première loi sur l'écologie, une préoccupation dont on commençait seulement à parler. Trente ans plus tard, comment ne pas penser à tous ces élus qui nous ont montré la voie ? »
Manuel Valls

« Ce n'est pas la première fois bien sûr que l'ANEM se réunit en Rhône-Alpes, mais c'est un événement important puisque c'est le trentième anniversaire de votre association et également le trentième anniversaire de l'adoption définitive de la loi Montagne. Je salue tout particulièrement à ce titre, d'abord Louis Besson, l'un des pères de cette loi, qui est aussi l'ardent promoteur, l'acteur infatigable de la liaison transalpine Lyon-Turin, un des principaux enjeux des relations franco-italiennes, que ce soit sur le plan économique comme sur le plan des transports. Je salue aussi René Souchon, qui a activement participé à la mise en œuvre de cette politique de la montagne, et puis Robert de Caumont qui fut aussi un des acteurs de cette loi. C'est une loi importante de différenciation. Je veux le souligner. »
Jean-Jack Queyranne

« Alors qu'on parle aujourd'hui de plus en plus de coopération transfrontalière, interrégionale ou entre les territoires urbains et ruraux, je me dis là encore que les pères de cette loi, dont Louis Besson, étaient de véritables précurseurs. Tout cet arsenal législatif est bien la preuve que, loin d'être les oubliés de la politique d'égalité des territoires, ceux de la montagne sont au contraire des lieux d'expérimentations, de politiques innovantes et en avance sur ces enjeux. »
Sylvia Pinel

« C'est à tous ces présidents et au premier d'entre eux, Louis Besson, dont on connaît la passion et la ténacité, que l'on doit réellement la première politique nationale de la montagne. »
Michel Barnier

« Je voudrais dire mon profond respect aux trois fondateurs de l'ANEM : Jean Briane, Jean Faure et, bien sûr, Louis Besson, parce que, sans eux, on ne serait pas là. Ils nous ont montré par le concret que la montagne est une terre d'expérimentation et d'innovation. La preuve en est qu'aujourd'hui l'outil est là et que beaucoup de choses ont pu être obtenues depuis ces trente ans pour faire entendre la voix de la montagne. »
Pierre Jarlier

« Chacun sait que, quelque part, il y a l'esprit des Barnier, des Besson, qui a perduré et qui a été repris au fil du temps. Quand on accepte de rentrer à l'ANEM, c'est ce premier vent qui souffle. »
Vincent Descœur

« Nous sommes les garants de l'histoire, moi beaucoup moins que d'autres. L'avenir, c'est Frédérique encore jusqu'à minuit ce soir, c'est Laurent, c'est Marie-Noëlle et toutes celles et ceux qui vont travailler avec eux et après eux. L'équilibre entre le poids de l'histoire et la nécessaire modernité dans laquelle nous devons inscrire nos territoires, est la seule chance de survie. »
Martial Saddier

« Mes chers Présidents, tout d'abord un mot pour Louis Besson, car, si nous sommes ici aujourd'hui à Chambéry, c'est grâce à lui, donc merci. Merci aussi à tous mes prédécesseurs. Si l'ANEM est aujourd'hui ce qu'elle est, c'est grâce à vous. J'espère que j'ai fait honneur à toute cette lignée de présidents qui ont pu, grâce à leur engagement, grâce à leur travail, faire que l'ANEM soit une association reconnue au niveau national. »
Frédérique Massat

Applaudissements nourris pour tous les pères fondateurs de l'Association et leurs successeurs.

Paroles d'anciens présidents

Depuis la création de l'Association nationale des élus de la montagne en 1984, anciens présidents, présidente, ou président en place forment une longue et solide cordée. A Chambéry, tous ont encore fait preuve d'un même amour pour leur territoire, d'une même solidarité à toute épreuve et d'un même humanisme très montagnard.

Louis Besson : « Trente années, c'est une belle étape. »

Jean Faure : « L'ANEM est un outil extraordinaire de rassemblement et de gens qui se sentent de la même identité. »

Jean Briane : « Tous ceux qui ont œuvré pour l'ANEM ont été passionnés et motivés. Ils ont donné la pleine mesure de leurs capacités et leurs moyens pour servir la montagne. »

Jean Faure : « C'est grâce l'ANEM que la montagne a trouvé une voix. »

Jean Briane : « Je suis heureux d'avoir trouvé dans l'ANEM une raison d'exister. »

Louis Besson : « J'ai été formidablement aidé par un délégué général de l'Association qui s'appelle Pierre Rémy. Je veux aussi associer dans mes remerciements Henri Savornin, notre trésorier, qui a forcément commencé avec des caisses vides et qui, pourtant, a accompli le miracle de permettre à cette association de vivre. Je voudrais leur ajouter Jean Briane, pour sa dimension militante et son abnégation. Jean Briane, je vais le dire devant vous tous, trente ans après, est beaucoup plus qu'un ami. C'est un peu comme un grand frère qu'on aurait aimé avoir. »

Jean Briane : « Avec Pierre Rémy, délégué général de l'ANEM, nous avons pris notre bâton de pèlerin pour faire reconnaître notre association à l'ensemble des départements de montagne. Il était indispensable d'aller sur le terrain, de rencontrer les élus, de les informer, de les convaincre pour donner à l'Association les moyens financiers nécessaires à son action, afin de lui conférer un poids politique auprès des pouvoirs publics. Trente ans après elle continue sa mission avec efficacité. Je suis heureux, très heureux, d'avoir pu l'accompagner dans ses premiers pas. »

Jean Faure : « L'ANEM a été, pour moi, une révélation sur la façon de faire de la politique autrement. La loi Montagne a été votée à l'unanimité. Ce fut un signe très fort qui a été envoyé à l'opinion publique, au gouvernement et aux élus de la montagne. »

Augustin Bonrepaux : « Je suis né à la montagne, j'y reste, je continue à y vivre. »

Patrick Ollier : « Elle est là, la montagne, dans mon cœur. »

Michel Bouvard : « L'ANEM est une famille, un ancrage territorial et une force de conviction. »

Patrick Ollier : « Nous avons presque réussi à renverser les montagnes. »

Michel Bouvard : « Dans une société de plus en plus urbaine, il faut éviter que la montagne ne soit qu'un lieu de repos du guerrier économique urbain, et ne soit là, finalement, que conçue et faite pour la ville et non plus pour les montagnards. »

Augustin Bonrepaux : « Je voudrais rendre hommage à quelqu'un dont on ne parle pas, qui est celui qui devait être président et qui a fait beaucoup de travail, qui a été secrétaire général : Jean Valroff, des Vosges, qui nous a dit juste avant le congrès : "Je ne pourrai pas être président, parce que je ne suis pas candidat à la députation." C'est pour cette raison que j'ai été deux fois président. »

Patrick Ollier : « Je voudrais dire un grand merci aux montagnards, parce que je suis le seul des anciens présidents à ne pas être né dans un territoire de montagne et j'ai été adopté par mes amis alpins qui sont ici présents. L'ANEM est une école de vie, une école d'amitié, une école de solidarité. C'est Robert de Caumont qui m'a appris qu'il n'y avait qu'un seul parti, celui de la montagne. A partir de là, nous avons travaillé ensemble et j'ai compris ce que c'était de travailler dans la solidarité avec des personnes qui ne partagent pas forcément mes idées politiques. »

Augustin Bonrepaux : « Au début, nous n'avions pas un sou. Un élu de la montagne s'est levé, André Fabre, maire de Laruns, dans les Pyrénées-Atlantiques, qui nous a dit : "Je vous fais une avance et vous me rembourserez quand vous le pourrez, sans intérêts." L'ANEM a débuté grâce à ce Béarnais. »

Jean-Louis Idiart : « Aujourd'hui, on parle beaucoup d'environnement, mais les montagnards, c'est leur vie, et c'est le lieu de la respiration et de la vie. »

Pierre Jarlier : « Ces territoires sont très différents, mais ils ont tous quelque chose en commun : ce sont des conditions de vie plus difficiles et cela crée des liens. Leurs populations ont une grande capacité de réaction et d'innovation. La montagne est aussi une grande terre d'expérimentation. »

François Brottes : « On fonctionne avec les tripes quand on est dans le secteur de la montagne. Il y a une sorte de fraternité obligatoire, parce que c'est un monde grand en espace, mais petit en nombre d'habitants et nous savons bien qu'il faut se rassembler sur l'essentiel, sinon on risque de tout perdre. »

Jean-Louis Idiart : « Nous avons un rôle d'entretien de cet espace, mais il faut que les gens l'habitent ne soient pas simplement des jardiniers. Il faut aussi qu'ils produisent et en même temps qu'ils puissent créer. »

Jean Faure : J'ai un regret. Celui de ne pas avoir réussi à travailler plus en synergie avec l'Association des maires des stations de montagne dont j'étais vice-président. Les conditions n'étaient pas réunies. Elles le seront avec l'arrivée de deux jeunes présidents. Laurent Wauquiez et Charles-Ange Ginésy auront la force de créer cette synergie entre nos deux associations.

Les présidents de l'ANEM depuis la création de l'Association en 1984
(Frise de gauche à droite)

Louis Besson, 1984-1986
Jean Briane, 1986-1988
Augustin Bonrepaux, 1988-1990 et 1992-1994
Jean Faure, 1990-1992
Patrick Ollier, 1994-1996
Didier Migaud, 1996-1998
Michel Bouvard, 1998-2000
Jean-Louis Idiart, 2000-2002
Pierre Jarlier, 2002-2004
François Brottes, 2004-2006
Martial Saddier, 2006-2008
Henri Nayrou, 2008-2010
Vincent Descœur, 2010-2012
Frédérique Massat, 2012-2014

François Brottes : « Nous avons du sens à donner, une histoire à raconter sur le fait que la montagne a des produits d'exception et qu'ils peuvent être accessibles à tous. »

Pierre Jarlier : « La solidarité est ce qui identifie bien les montagnards. »

Martial Saddier : « La montagne est probablement la partie du territoire qui fait le plus rêver les habitants, jeunes ou moins jeunes, de notre planète. »

Vincent Descœur : « On n'est pas montagnard par défaut. On est montagnard parce qu'on a choisi de rester à la montagne ou eu envie de la rejoindre. »

Henri Nayrou : « La montagne est un lieu de vie rêvé pour l'être humain, quel qu'il soit. »

Vincent Descœur : « J'ai toujours été persuadé que tous ces territoires de moyenne ou de plus haute montagne possèdent certainement tout un tas d'éléments qui seront demain des valeurs recherchées : l'espace, la qualité de vie et de l'environnement. Si l'on ajoute à cela des services, et demain le numérique, je suis intimement convaincu que de plus en plus de gens voudront faire le choix de vivre en montagne. »

Henri Nayrou : « Je sais que cela fait un peu ligue de défense de territoires spécifiques, que cela fait lobby. Mais j'assume, parce que notre combat est juste, parce que la montagne est une réserve de vie et une chance pour notre pays. »

Vincent Descœur : « J'ai dit que j'avais eu beaucoup de plaisir de travailler avec Henri, mais je voudrais dire aussi, à cet instant, que j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler avec Chantal Robin-Rodrigo, que je voudrais que vous applaudissiez. Avoir des relations privilégiées avec des élus de tous les massifs, ce n'est que du bonheur. »

LE MESSAGE DE DIDIER MIGAUD

Président de l'ANEM de 1996 à 1998 mais retenu par ses fonctions actuelles de Premier président de la Cour des comptes, et tenu au devoir de réserve, Didier Migaud n'a pu être présent à Chambéry. Son collègue, Michel Bouvard, lui aussi à la Cour des comptes, a prononcé quelques mots en son nom : « Didier Migaud m'a demandé de vous dire que ses fonctions actuelles n'enlèvent rien à la période exceptionnelle et à la solidarité qu'il garde vis-à-vis des élus de montagne, et qu'il est bien évidemment attentif à ce que la préoccupation des élus territoriaux soit toujours prise en compte et qu'il est solidaire de cette formidable aventure dont il garde un immense souvenir. C'est aussi le socle des élus de la montagne qui nous permet d'avancer ensemble, et cette famille qui s'est constituée au-delà des massifs, permet de puiser les expériences et d'avoir toujours ce retour à la base qui manque peut-être tant à la politique d'aujourd'hui. »

Frédérique Massat : « Je ne devrais pas être là dans cette position de présidente aujourd'hui. C'est Chantal Robin-Rodrigo qui a été secrétaire générale, qui devrait être à ma place. Cela m'a valu d'avoir une formation accélérée et je t'avoue que, de temps en temps, Chantal, tes oreilles ont dû siffler, parce que je me suis demandé : "Mon Dieu, dans quelle galère suis-je partie ?" Mais quand même merci et merci à vous tous. Je crois que vous avez été les témoins d'une grande histoire qui n'est pas finie. Vous l'avez dit : il y a un avenir. Laurent est là pour proposer l'avenir, Marie-Noëlle à ses côtés. J'ai donc une grande confiance dans les chances de la montagne. »

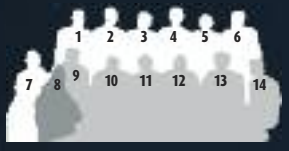

1-Michel Bouvard
2-Patrick Olllier
3-Augustin Bonrepaux
4-Jean Faure
5-Jean Briane
6-Louis Besson
7-Laurent Wauquiez
8-Frédérique Massat
9-Vincent Descœur
10-Henri Nayrou
11-Martial Saddier
12-François Brottes
13-Pierre Jarlier
14-Marie-Noëlle Battistel

Sylvia Pinel

« Il faut cesser d'opposer les territoires les uns aux autres »

Dans son allocution, la ministre du Logement, de l'Egalité des territoires et de la Ruralité, a souligné que nos montagnes peuvent contribuer à changer la perception des nouvelles ruralités.

« Cette année est une année importante pour les territoires. Tout d'abord, elle a vu la création du Commissariat général à l'égalité des territoires, qui est maintenant l'outil unique du gouvernement pour piloter et mettre en œuvre la politique que nous menons, pour les territoires urbains comme ruraux, avec une place prépondérante à la politique en faveur de la montagne. Il assure notamment le secrétariat du Conseil national de la montagne et anime les groupes de travail de la commission permanente, mais il coordonne aussi les commissariats de massifs […].

Mais cette année est aussi marquée, et c'est essentiel, par le lancement de la nouvelle génération de contrats de plan Etat-Région, lesquels prennent bien en compte les enjeux de la montagne. L'Etat mobilisera une enveloppe de 12 milliards d'euros jusqu'en 2020, soit plus de 1,6 milliard d'euros par an en moyenne. Pour mon ministère, cela représente un effort de 735 millions d'euros dont 100 millions d'euros en 2015 […].

« La ruralité est bien synonyme de modernité, d'attractivité et de compétitivité. »

Comme le gouvernement s'y était engagé, des contrats de plan interrégionaux de massif seront également signés entre les Régions concernées et l'Etat pour permettre une meilleure gestion des problématiques qui dépassent les frontières administratives d'une Région. Lors des dernières années, ces contrats ont permis de faire aboutir nombre de projets innovants […].

L'accessibilité des services au public est indispensable à la qualité de vie des habitants sur ces territoires. Plus d'une vingtaine de départements se sont engagés dans l'élaboration de diagnostics et de schémas départementaux d'accessibilité des services afin de pouvoir mieux apprécier les déséquilibres de l'offre et de pointer les besoins.

Le fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT) soutient financièrement ces projets. Pour répondre à ces besoins, j'ai encouragé la création et le fonctionnement de maisons de services au public. Nous avons pour ambition de porter à 1 000 le nombre de ces maisons d'ici 2017 […].

Les Assises des ruralités ont pour souhait de renouveler en profondeur l'approche des ruralités. Il nous faut passer d'une logique de réparation à une logique positive de contribution des ruralités à notre pacte républicain. Il faut cesser d'opposer les territoires les uns aux autres. C'est au contraire dans les complémentarités, dans les coopérations entre les territoires urbains et ruraux, que naîtront des réponses constructives.

Dans mon esprit la ruralité est bien synonyme de modernité, d'attractivité et de compétitivité. Mais encore faut-il précisément que son rôle dans l'organisation de notre pays soit réaffirmé et que son apport à notre projet national soit clarifié.

Il est donc essentiel que toutes les composantes de notre pays trouvent leur place dans le respect des atouts de chacune.

Ce sont au total sept ateliers thématiques qui seront organisés dans des territoires emblématiques des ruralités qui nous permettront d'échanger et de débattre des principaux enjeux auxquels vous êtes confrontés. Les ateliers traiteront des ressources, des institutions, des coopérations entre les territoires, du développement économique et environnemental, de la qualité de vie, de l'appui à l'innovation, mais aussi bien évidemment des services publics et au public […].

Je serai attentive à ce que les territoires de montagne soient pris en compte et participent à ce titre à tous les débats et tous les ateliers, car nos montagnes peuvent contribuer à changer la perception de ces nouvelles ruralités et accueillir les nouvelles populations en recherche d'un cadre de vie qui répond à leurs aspirations […]. »

Table ronde labellisée Les ruralités Territoires d'opportunités

Quels services au public, avec quels moyens pour la montagne demain ?

LES INTERVENANTS
(de gauche à droite)

- **Elisa Vall,** directrice de cabinet du directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des dépôts.
- **Pierre Guelman,** directeur des affaires publiques pour ERDF.
- **Bertrand Le Thiec,** directeur des affaires publiques pour EDF.
- **Bruno Janet,** directeur des relations avec les collectivités locales du groupe Orange.
- **Marc-Etienne Pinauldt,** directeur du développement des capacités des territoires, au Commissariat général à l'égalité des territoires.
- **Guy-Pierre Sachot,** directeur du développement territorial du groupe La Poste.
- **Antoine Darodes,** directeur de la Mission France très haut débit.
- **Jean-François Bureau,** directeur des affaires institutionnelles et internationales pour Eutelsat.

Animatrice : Stéphanie Géroudet-Règes.

Continuité, égalité et adaptabilité : ces trois grands principes organisent le régime juridique des services publics, mais qu'en est-il réellement en montagne où chaque massif a ses spécificités ? Qu'en est-il et qu'en sera-t-il pour ses 6 250 communes, 48 départements, 12 régions et, au total, 5 millions d'habitants ?

Concrètement que fait l'Etat pour parvenir à l'égalité des citoyens sur tous les territoires ?

« C'est une ambition, un idéal, assure Marc-Etienne Pinauldt. Il y a deux types d'inégalités. Celles qui sont objectives et qu'en montagne on connaît tout particulièrement. Elles sont liées à la géographie, à la topographie, à la crise économique, à la crise sociale. Puis, il y a des inégalités ressenties, notamment dans l'accès du public aux services. » De nombreux dispositifs adaptés aux besoins des territoires sont en place, fait observer le directeur du développement de la capacité des territoires au Commissariat général à l'égalité des territoires. Il y a notamment les maisons de services au public qui ont été initiées par l'Etat il y a déjà quelques années. « Aujourd'hui, nous avons 360 maisons de services au public avec un objectif de 2 000 en 2017. » Ce sont des espaces de mutualisation qui permettent à tous les opérateurs publics ou privés envisageant de fermer leur réseau primaire de rester sur le territoire par le biais de permanences, et celui d'outils informatiques mutualisés.

Le Commissariat général à l'égalité des territoires n'est que l'animateur du dispositif. L'initiative revient aux élus locaux. « Ce sont généralement eux qui mettent à disposition des locaux, voire du personnel, et nous les accompagnons par des aides financières », explique Marc-Etienne Pinauldt. Il y a aussi les maisons de santé qui sont un moyen de lutter contre la désertification médicale. Elles trouvent souvent leur origine dans le projet de médecins qui souhaitent revenir dans leur région, mais qui n'y ont pas forcément un intérêt financier et ont besoin de ne pas être isolés. Le dispositif se développe notamment en montagne. Marc-Etienne Pinauldt cite encore le développement de la télémédecine, celui du haut débit et la présence des établissements de santé.

Quel est le rôle de la Caisse des dépôts dans la gestion du programme de création et d'animation du réseau des maisons de services au public ?

« Nous sommes là pour l'appuyer, c'est-à-dire pour faire en sorte que ce soit un succès. Ce sera une réussite si c'est un dispositif qui correspond réellement aux besoins des territoires, avec une capacité à "faire de la dentelle", du sur-mesure, des choses adaptées », affirme Elisa Vall. La directrice de cabinet du directeur du développement territorial et du réseau de la Caisse des dépôts ajoute : « Nous sommes là aussi pour que le modèle économique qui sera trouvé pour chaque structure pèse le moins possible sur les finances publiques. Pour trouver des dispositifs innovants avec peut-être des financements européens, ou des mutualisations avec des réseaux existants, comme celui de La Poste. »

Ces maisons de services au public doivent être les plus innovantes possibles. Dans cet esprit, des agents seront formés pour répondre aux multiples questions des usagers. « 1 000 maisons de services au public représentent potentiellement 2 000 emplois », fait encore valoir Elisa Vall.

Comment le groupe La Poste s'inscrit-il dans cette perspective de maisons de services au public ?

Actuellement, le groupe La Poste compte 4 300 points de contact en montagne. Autrement dit, vingt-cinq pour cent du réseau de La Poste est en zone de montagne et de massif. « Avec la combinaison de nos trois réseaux, les points de contact, les facteurs et le numérique, nous avons une vision très positive de l'initiative que l'Etat nous propose avec les maisons de service au public, indique Guy-Pierre Sachot. Nous considérons que nous pouvons très rapidement mettre en place ce concept et l'utiliser. » Conséquence du numérique, le système actuel dispose d'une capacité d'accueil physique installée mais dont l'activité est en diminution. « Nous avons la possibilité d'absorber du trafic supplémentaire, confirme le directeur du développement territorial du groupe La Poste. Nous pouvons donc apporter à tous les opérateurs qui le souhaiteraient une proximité plus grande que celle qu'ils ont aujourd'hui. »

Qu'en est-il des projets d'EDF visant à diversifier ses missions ?

L'opérateur entend assurer de nouvelles missions qui ne sont pas forcément des missions de service public, mais des nouveaux développements. Cela nécessite de relever des défis technologiques. « En lien avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, nous venons de mener une expérimentation sur la mobilité électrique. Certaines stations commencent à développer, en partenariat avec EDF, des bus électriques, qui sont donc des projets de collectivités. C'est le cas aux Saisies, en Savoie, et aux Gets, en Haute-Savoie.

Par ailleurs, à la direction collectivités d'EDF, l'outil Pôle montagne met en place différents types d'offres dans le cadre de tout ce qui constitue aujourd'hui l'esprit de la transition énergétique, la rénovation des bâtiments, le développement des énergies réparties, explique le directeur des affaires publiques pour EDF, Bertrand Le Thiec. Il poursuit : « EDF a toujours été présente dans les territoires de montagne. De plus en plus, ces dernières années, pour tout ce qui peut conduire à valoriser le potentiel énergétique local en biomasse, en énergie renouvelable, mais aussi pour ce qui est de la rénovation.

Nous développons un outil de valorisation économique des territoires autour du potentiel hydroélectrique des territoires grâce au projet "Une rivière, un territoire" avec la création d'agences spécialisées, avec des hommes et des femmes compétents. Ce sont des agences dont le personnel est spécialisé dans les attentes des acteurs de la montagne, des acteurs économiques, des acteurs institutionnels, et dotées de moyens. Cinq de ces agences sont déjà en place. »

ERDF joue également la carte de la diversification. La question du service public demeure-t-elle au cœur de vos préoccupations ?

« Notre mission première est d'assurer la desserte sur l'ensemble du territoire, partout et pour tous, dit clairement Pierre Guelman. Il serait anormal et inconcevable que la relation à ce bien aussi fondamental que l'électricité dépende de la situation géographique des uns ou des autres, des industries, des ménages. » Cela suppose plusieurs principes structurants. Clé de voûte : la péréquation tarifaire. « C'est le fait de ne pas voir sa facture dépendre de la distance des lieux de production. C'est fondamental. » Deuxième condition : des réponses spécifiques aux sites isolés (refuges…). Enfin, une automatisation accrue : ERDF devant satisfaire les exigences de rapidité et apaiser les impatiences qui s'accroissent. « Il y a un point sur lequel je voudrais attirer votre attention, invite le directeur des affaires publiques d'ERDF. C'est le compteur Linky, dont vous avez sans doute entendu parler, puisque, avec lui, on rentre presque directement chez les particuliers. » Ce compteur va permettre un pilotage et un diagnostic à distance en cas de panne, et la possibilité de faire des relevés et des interventions sans rendez-vous, ce qui, dans les zones de montagne, va raccourcir le temps d'intervention. Le déploiement de ce programme est prévu dès l'année prochaine.

ILS ONT DIT…

Laurent Wauquiez,
ancien ministre, député de la Haute-Loire

« Il existe une tentative des grandes métropoles urbaines de récupérer la gestion de nos réseaux électriques en en prenant les bénéfices.
Ce sont évidemment les réseaux qui sont bénéficiaires alors que les nôtres sont des réseaux qui ont des coûts d'entretien plus importants. Jusque-là, et ce sujet est très emblématique de notre conception de la montagne, il y avait une péréquation nationale qui favorisait l'équipement du pays et sa modernisation. On est très attachés au maintien des structures de syndicats d'électrification départementaux qui permettent d'assurer une péréquation à l'échelle du territoire. »

François Brottes,
député de l'Isère, ancien président de l'ANEM

« Dans le prolongement des propos de Laurent Wauquiez, non seulement nous sommes attachés à ce que les syndicats départementaux conservent cette compétence, mais on est attachés aussi à ce qu'il y ait une péréquation entre les départements. Il faut maintenir le monopole d'ERDF dans le dispositif, sinon il n'y aura plus jamais de péréquation. »

Bernard Garcin,
élu de Saint-Léger-les-Mélèzes (Hautes-Alpes)

« Nos facteurs ont énormément de difficultés. On en réduit le nombre et ils n'arrivent plus à subvenir aux tâches qu'on leur demande. »

Les nouvelles étapes du très haut débit

D'ici 2022, 100 % des citoyens devraient bénéficier du très haut débit. La promesse du président de la République sera-t-elle tenue ? Responsables et opérateurs s'activent.

En 2022, les zones blanches ne seront-elles plus qu'un mauvais souvenir ?

« C'est plus qu'une promesse, c'est une certitude, répond Antoine Darodes, directeur de la Mission France très haut débit, parce que les collectivités territoriales aujourd'hui sont à la manœuvre au-delà même de nos espérances et de nos prévisions. Parmi les soixante-cinq dossiers qui ont été déposés, les territoires de montagne sont particulièrement représentés. Les déploiements ont commencé, notamment dans ces zones. »

En matière de mix technologique, la réalité des territoires de montagne a incité les décideurs à mieux appréhender la mobilisation de toutes les technologies : la fibre, mais également le satellite, les étapes intermédiaires de montée en débit…

« Encore une fois, affirme Antoine Darodes, ce sont le satellite, le Wimax, la 4G et, demain, probablement la 5G, qui nous permettront d'apporter des réponses à tout le monde, parce qu'il faut qu'en 2022, ce soit bien 100 % des citoyens qui devraient être raccordés au très haut débit. » Les maîtres mots du plan sont : mutualiser et réutiliser au maximum l'existant.

Comment équiper 100 % du territoire en très haut débit ?

« Nous sommes convaincus que l'attractivité de vos territoires et leur compétitivité dépendent du très haut débit, mais cela ne fonctionnera qu'à deux conditions », prévient le directeur des relations avec les collectivités locales du groupe Orange, Bruno Janet. Premièrement : les déploiements doivent se faire en complémentarité avec les investisseurs privés. Deuxième clé : la complémentarité technologique.

Il parie, lui aussi, sur le mix technologique. La montée en débit se fait progressivement mais sûrement. Exemple à Antonaves, dans les Hautes-Alpes, « où le haut débit arrivait par un chemin vicinal : 512 kbp/s, 1 Mbp/s. A Noël, ils auront du 30 Mbp/s. »

Quelle est la place du satellite pour couvrir l'ensemble du territoire en très haut débit ?

« Le satellite, c'est l'instrument du service universel. C'est celui qui, de toute façon, ira toujours là où personne ne pourra aller, parce qu'il est à 36 000 km au-dessus de nos têtes et que l'utilisateur est connecté directement par sa parabole », affirme Jean-François Bureau, directeur des affaires institutionnelles et internationales pour Eutelsat.

En d'autres termes, dans les zones isolées, il n'y a pas de meilleures solutions pour faire progresser la diffusion d'Internet. « Nous travaillons d'ores et déjà sur des options pour un deuxième satellite de fourniture de l'Internet haut débit. »

ILS ONT DIT…

Paul Blanc,
maire de Sournia (Pyrénées-Orientales)
« Quand Orange se décidera-t-il à avoir un véritable partenariat avec les communes pour obtenir du haut débit par d'autres moyens que la fibre optique ? »

Lionel Chevassu,
maire de Rochejean (Doubs)
« Mutualiser, c'est ce que nous essayons de faire, mais j'aimerais comprendre comment cela fonctionne au niveau d'ERDF puisque, quand on mutualise, cela nous coûte plus cher que si l'on est seul. »

Patrick Coudene,
président de la communauté de communes des Sources de la Loire (Ardèche)
« Sur le territoire très urbain de Valence ou de Montélimar, Orange développe la fibre optique gratuitement alors que l'on demande aux collectivités de participer à raison de 300 euros par prise. Dans nos zones de montagne, on est loin de l'égalité des territoires. »

Dominique Fayel,
président de la commission Montagne de la FNSEA
« S'agissant de la téléphonie mobile et de l'accès simple à Internet, il reste encore de nombreuses zones non desservies ou très mal desservies, avec ce que j'appellerais des liaisons pourries qui sont interrompues en permanence. »

Pierre Jarlier,
sénateur du Cantal, ancien président de l'ANEM
« On constate sur le terrain des difficultés à la fois sur la téléphonie mobile et sur la téléphonie fixe, ce qui crée des sentiments d'abandon dans certains territoires. »

Table ronde

La réforme territoriale suscite toujours inquiétudes et scepticisme

LES INTERVENANTS
(de gauche à droite)

- **Marylise Lebranchu,** ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique, grand témoin de la table ronde.
- **Marie-Noëlle Battistel,** secrétaire générale de l'ANEM, députée de l'Isère, maire de La Salle-en-Beaumont.
- **Olivier Dussopt,** député de l'Ardèche et maire d'Annonay.
- **René Souchon,** ancien ministre, président du conseil régional d'Auvergne.
- **Annie Genevard,** députée du Doubs, maire de Morteau.
- **Hervé Gaymard,** ancien ministre, député et président du conseil général de la Savoie.
- **Michel Mercier,** ancien ministre, sénateur, maire de Thizy-les-Bourgs, président de la communauté de communes de l'Ouest rhodanien.
- **Laurent Wauquiez,** président de l'ANEM, ancien ministre, député de la Haute-Loire, maire du Puy-en-Velay.

Animatrice : Nathalie Grynszpan.

Au cours de cette table ronde, ont été évoqués les principaux aspects de la réforme, le rôle des Régions, l'évolution des intercommunalités et des conseils généraux, ainsi que les moyens financiers qui seront donnés à la montagne. Autant de points qui suscitent de nombreux débats.

Une réforme territoriale était-elle nécessaire ?

Le président du conseil régional d'Auvergne, René Souchon, s'en montre convaincu. Selon lui, il faut lire la réforme de façon globale : les fusions ou les rapprochements de Régions, la réforme de l'intercommunalité, la réforme de l'Etat, le futur des départements. Néanmoins, les comités de massif sont maintenus, relève-t-il. « Je ne pensais pas que les grandes Régions étaient la priorité des priorités. La priorité des priorités, c'était les compétences et les moyens financiers, mais c'est un ensemble encore une fois. En tout cas, l'Auvergne se montre déjà très proactive avec Rhône-Alpes pour construire cette future grande Région et notamment pour répondre à un problème majeur des territoires ruraux : l'administration de la future Région afin de la territorialiser au maximum. Il ne s'agit pas de penser que tout va être centralisé à un même endroit. C'est ingérable, impossible et pas souhaitable. »

La réforme territoriale et la loi Montagne sont-elles compatibles ?

Les choses ne sont pas figées à vie, note Annie Genevard, députée du Doubs. Mais il faut veiller à ce que cette réforme territoriale ne trahisse pas la loi Montagne, ni dans l'esprit ni dans la lettre. « C'est à l'ANEM de s'employer sans préjuger de l'utilité d'une réforme territoriale. »

Pour ou contre la réforme territoriale ?

« La République n'a pas à souffrir de la diversité, mais elle peut craindre l'uniformité. Il n'y aurait pas pire, pour l'unité de la République, que l'uniformité. Donc, laissons vivre les territoires, ceux de montagne et les autres. »

Si l'ex-sénateur du Rhône, ancien ministre de l'Espace rural et de l'Aménagement du territoire, Michel Mercier, dit ne rien avoir contre cette réforme, il ajoute aussitôt : « Je ne sais encore pourquoi je pourrais être pour, parce que la réforme territoriale n'est pas simplement de regrouper des Régions et des départements pour faire plus grand. Il faut savoir ce qu'on va faire ensemble. » Autrement dit, comment mieux travailler, être plus efficace, dépenser moins d'argent public et être capable de faire au moins aussi bien, sinon un peu plus pour les habitants des territoires de montagne. Une réforme territoriale, cela part du territoire, ponctue-t-il, « sinon, ça ne pourra pas marcher ».

Que contient réellement le texte ?

Rapporteur du projet de loi NOTRe[1] pour la commission des lois, et député de l'Ardèche, Olivier Dussopt estime que certaines inquiétudes ne sont pas fondées parce que non traitées ou non suscitées par le projet de loi : « Il est déjà écrit, fait-il remarquer, que des dérogations devront être accordées aux territoires peu densément peuplés et à ceux de montagne. »

« Par ailleurs, dit-il, la question de l'avenir du conseil départemental est peut-être le débat central de cette réforme alors qu'elle n'est pas davantage traitée par le texte. »

Les possibilités de dérogations sont-elles rassurantes ?

Marie-Noëlle Battistel, nouvelle secrétaire générale de l'ANEM et députée de l'Isère, se réjouit que le rapporteur du texte à l'Assemblée nationale, Olivier Dussopt, parle de dérogations pour les intercommunalités qui « devront » être accordées aux territoires de montagne alors qu'il était auparavant spécifié que des dérogations « pouvaient » être mises en place dans les territoires de montagne. La nuance n'est pas neutre. « Cela a conduit à des lectures très diverses par différentes préfectures et, dans certains territoires, à ne pas pouvoir avoir des intercommunalités de moins de 5 000 habitants », insiste-t-elle.

Quelle sera la représentation des communes de montagne dans les intercommunalités ?

Michel Mercier rappelle que les nouvelles intercommunalités ont été mises en place il y a seulement deux ans. « Il faut souffler, voir ce qu'on peut confier de plus ou de moins aux intercommunalités en respectant les communes et voir comment on peut faire marcher le système », conseille-t-il. « Si l'on doit mettre à feu et à sang le pays avec ces histoires, poursuit l'ancien ministre, il vaudrait mieux savoir précisément pourquoi, et pour exercer quelles compétences. Si c'est pour la même chose, ce n'est peut-être pas utile de changer le nombre d'habitants nécessaire pour constituer une communauté de communes. » 5 000, 15 000, 20 000 habitants ? « Que ce soit difficile, je n'en disconviens pas, parce que, si ce l'était, on aurait sûrement trouvé la solution depuis longtemps. »

Quelles seront les compétences des départements ?

Comme beaucoup d'autres élus, l'ex-ministre Hervé Gaymard, député et président du conseil général de la Savoie, s'interroge : « On ne dit peut-être pas qu'on supprime les départements, mais on dit que leurs compétences seront moitié moindres en 2017. Il faut sortir de ces ambiguïtés et de ces zigzags, parce que c'est insupportable pour les élus et illisible par les citoyens. On se plaint de la montée des extrêmes… »

La péréquation entre les communes est-elle satisfaisante ?

Annie Genevard alerte. Elle a découvert « avec beaucoup d'étonnement » au comité des finances locales qu'on avait une idée très précise des collectivités bénéficiaires (tout cela est connu, classé, répertorié ; on voit exactement comment les choses se passent), mais la députée du Doubs observe que le même travail n'a pas été fait pour les collectivités contributrices. Or, il va de soi que la péréquation fonctionne s'il y a des contributeurs et des bénéficiaires. L'un ne va pas sans l'autre. « Si vous cumulez la baisse des dotations, la montée en charge du fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) et le fait que, lorsque vous êtes rural ou montagnard, vous bénéficiez d'une dotation globale de financement deux fois inférieure au secteur urbain, cela fait beaucoup pour un même territoire. » Une pause est nécessaire, estime-t-elle, afin d'évaluer concrètement les choses et, en particulier, l'effet de la montée en puissance du FPIC sur l'investissement local. « En outre, renchérit Hervé Gaymard, dans les procédures de péréquation, on ne prend jamais en compte les charges. Cela vaut pour les communes et les départements. »

Faut-il rémunérer les territoires à haute valeur environnementale ?

C'est indéniable, la montagne a des atouts exceptionnels et des ressources dont elle fait profiter l'ensemble de la société. « Nous estimons qu'il faudrait rémunérer les aménités, c'est-à-dire les services rendus par la montagne à l'ensemble du territoire », revendiquent René Souchon et l'immense majorité des élus de la montagne. « Notre mode de pensée est trop tourné vers la compensation des handicaps et pas assez vers la valorisation des atouts. »

La proposition du président du conseil général d'Auvergne serait d'augmenter le prix de vente de chaque bouteille d'eau minérale de « 1 centime d'euro ». « Cela devrait atteindre des sommes extrêmement importantes. »

(1) Projet de loi portant nouvelle organisation territoriale de la République.

DÉFENDRE L'INTÉRÊT DE LA MONTAGNE

Tout en remerciant la ministre Marylise Lebranchu d'avoir toujours été réceptive aux intérêts de la montagne, Laurent Wauquiez lui a fait trois demandes au nom de l'ANEM :

- Une adaptation des seuils.
- Des garanties dans le fonctionnement des collectivités locales. Par exemple, des politiques publiques identifiées permettant de s'assurer que, dans une Région, il y ait un plan d'action spécifiquement dédié aux territoires de montagne.
- Que la montagne ne soit pas oubliée dans l'organisation des territoires, notamment dans le fonctionnement des conseils généraux ou des grandes intercommunalités.

ILS ONT DIT…

Henri Nayrou,
ancien député de l'Ariège, ancien président de l'ANEM

« Vous avez dit : "Nous ne sommes pas sûrs d'avoir raison." Repartons de la base, parce que le big-bang territorial dont on a besoin n'est ni de gauche ni de droite. Il appartient à la République. »

Jean Lassalle,
député des Pyrénées-Atlantiques

« Je suis là, parce que je suis triste. Et je suis aussi un peu indigné […]. Un travail aussi important doit être engagé immédiatement après une campagne présidentielle en disant clairement au peuple français comment il faut qu'il s'implique dans la réorganisation de son territoire […]. Si on interroge aujourd'hui quelques-uns de nos compatriotes, est-ce qu'ils n'ont pas le sentiment qu'il y a plus urgent que de se battre, jour après jour, sur la taille de l'intercommunalité et sur les futures Régions ? Les gens disent : "Quand allez-vous redresser le pays ?", "Quand allez-vous reconstruire l'industrie, essayer de relancer l'agriculture ?" »

Marylise Lebranchu

« Je fais confiance aux élus et aussi à la démocratie »

Interpellée par Michel Mercier, Jean Lassalle, Hervé Gaymard, Gérald Martinez, Paul Blanc, Robert Casadebaig ou encore d'autres élus, la ministre a souhaité clarifier la représentation et les capacités de la montagne dans la future organisation territoriale.

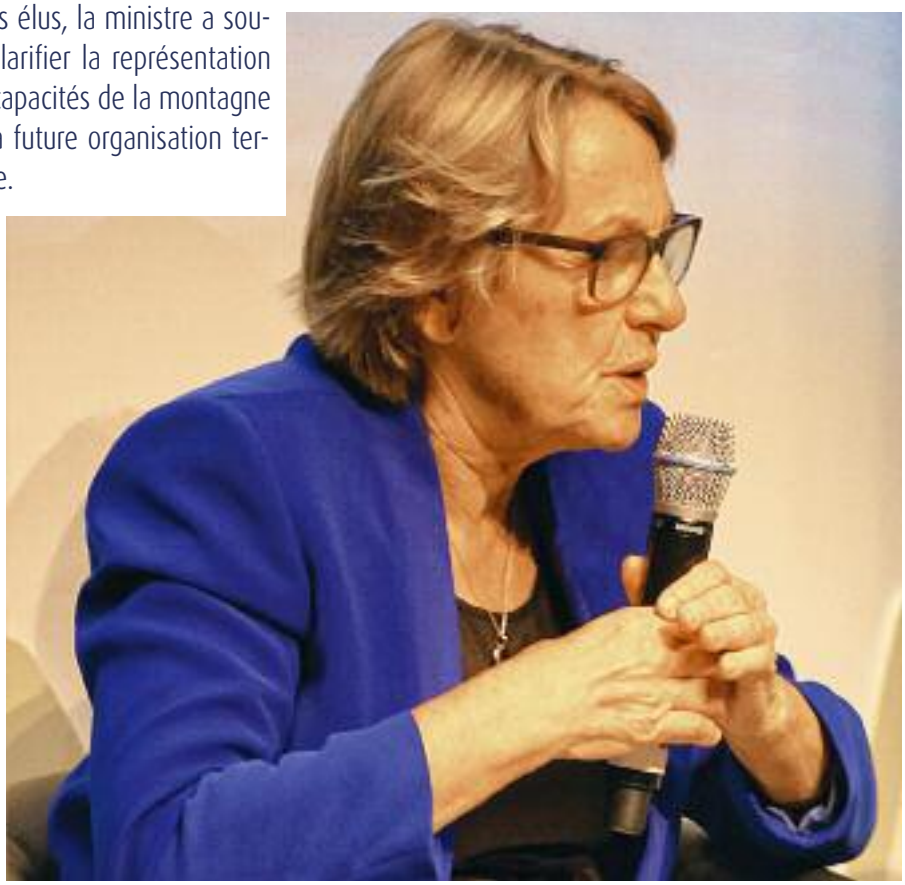

S'adapter aux territoires, entendre les propositions… A Chambéry, la ministre de la Décentralisation et de la Fonction publique s'est efforcée de répondre aux préoccupations des élus de la montagne et de leur donner les clés de la réforme des collectivités territoriales. Sans ignorer la réalité des problèmes posés, et notamment le sentiment d'abandon des services publics que peuvent ressentir les citoyens des zones fragiles, Marylise Lebranchu a réaffirmé que les spécificités géographiques de chaque territoire seront considérées de façon à trouver des solutions prenant en compte les « bassins de vie » et donc, en clair, les conditions de vie.

« Dans une réforme du XXIe siècle, il est hors de question de condamner un certain nombre de territoires », a martelé la ministre. Avant la table ronde, quelques maires de montagne l'avaient poussée dans ses retranchements, lui reprochant d'avoir choisi de « dévitaliser les communes…, tout va être transféré aux conseils généraux… ». Mais la ministre s'est évertuée à déminer le terrain : « Nous avons, au contraire, décidé de garder les communes, de garder nos maires, parce que nous y tenons. L'intercommunalité sera une façon d'avoir un peu plus de ressources et de moyens. » L'essence du projet a été soulignée. Les règles ne peuvent plus être les mêmes pour tous les territoires de France. Ceux-ci sont divers et il en ressort la nécessité de réponses spécifiques, en particulier pour les intercommunalités, dans l'espoir que celles-ci soient plus fortes.

« Il est très difficile de déterminer ce qu'est un département rural. »

« Il y a des zones riches et des zones pauvres, a-t-elle fait valoir. Des communes manquent de moyens, des intercommunalités n'y arrivent plus… L'inégalité entre les communes est une réalité. » D'un côté, une hyperrichesse, de l'autre une hyperpauvreté, et les citoyens pleurent la fermeture des services publics. « On ne peut pas continuer ainsi, en déduit Marylise Lebranchu. Je souhaite que nous trouvions ensemble la cote bien taillée pour atténuer le plus vite possible les inégalités territoriales, parce qu'elles sont violentes. Je rappelle, à cet égard, que seuls les élus de la montagne ont une représentation obligatoire dans la conférence territoriale de l'action publique. »

Cette année, la péréquation va être augmentée pour les communes les moins peuplées. Un droit d'adaptation de la loi en fonction des réalités géographiques va être ouvert. En France, on entend souvent que la République doit être une, indivisible, et que le droit doit être le même partout, a insisté la ministre : « Cela a du sens pour les individus qui se trouvent dans la même situation. Mais le droit d'aller à l'école, quand on est dans une zone urbaine ou dans une zone de montagne, ce n'est pas le même droit. Il va donc falloir l'écrire différemment. »

Les incertitudes sur le maintien des départements ont été au cœur de ses explications. « Il est très difficile de déterminer ce qu'est un département rural », a-t-elle fait remarquer. Reste qu'en dépit de la péréquation, des départements sont riches quand d'autres sont pauvres. 821 millions d'euros ont été dégagés l'an dernier pour boucler les budgets des départements les plus en difficulté. Il y aura encore une enveloppe cette année mais l'Etat ne peut se satisfaire de ce déséquilibre. « Dans les mois qui viennent, il faut que nous trouvions une solution sur la dotation globale de fonctionnement afin qu'elle soit plus juste », a reconnu la ministre.

Le but final de la réforme est de pouvoir dire à chaque citoyen que son bassin de vie a été respecté. S'adapter aux territoires, entendre les propositions ? Pour cela, Marylise Lebranchu indique faire confiance aux élus, à leur capacité de réaction et aussi à la démocratie « parce qu'aujourd'hui, il y a une profonde demande des citoyens de pouvoir participer à ces débats ».

« La création de grandes Régions doit permettre la mutualisation des actions. »

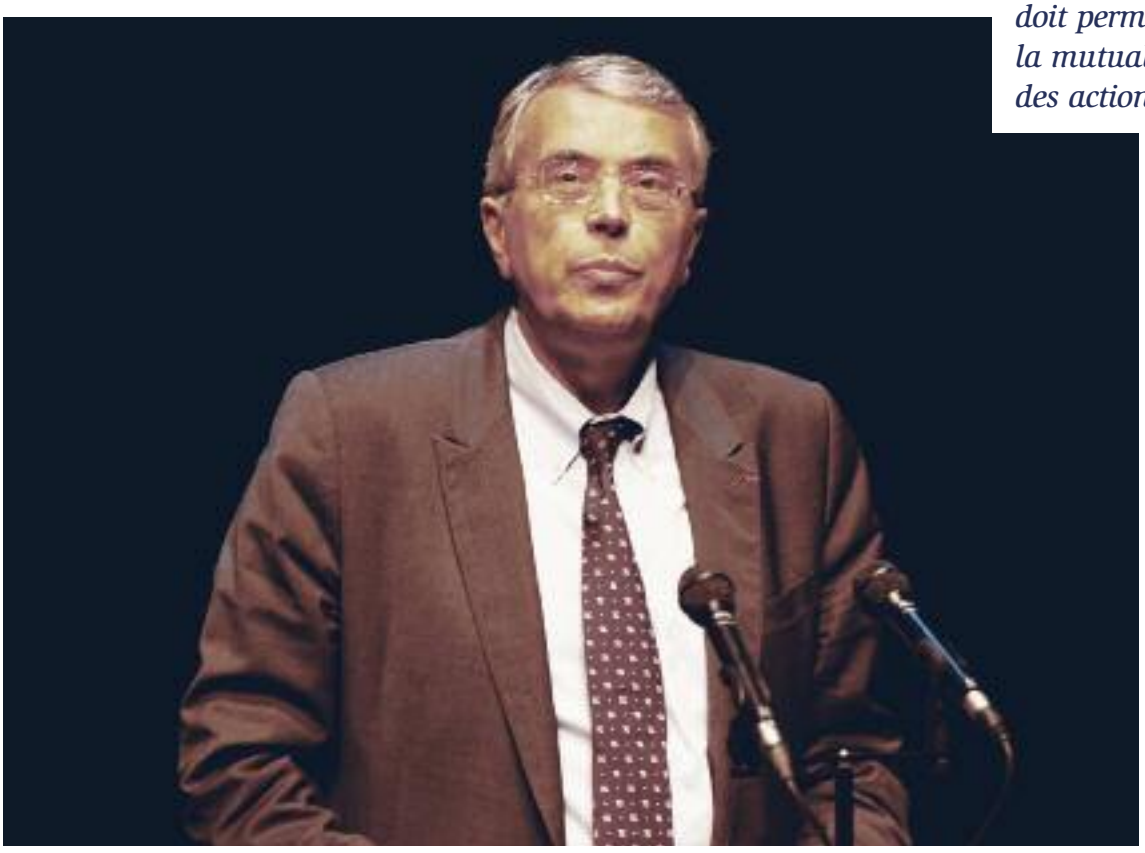

Jean-Jack Queyranne
« L'institution de grandes Régions ne doit pas signifier l'abandon de la proximité »

Le président du conseil régional de Rhône-Alpes a détaillé les perspectives ouvertes par la réflexion Montagne 2040 et la naissance de la grande Région Rhône-Alpes-Massif central.

« Nous nous sommes donné comme priorité de préparer l'avenir des territoires de montagne. En 2012, nous avons lancé une démarche prospective, Montagne 2040 […]. Ce projet a été conçu en lien notamment avec les jeunes. Nous leur avons demandé d'imaginer quel serait leur avenir dans les vingt-cinq ou trente prochaines années, comment ils voyaient la montagne, comment ils l'aimaient et comment ils envisageaient d'y vivre, d'y travailler, d'y fonder une famille et avoir les activités qu'ils souhaitent. Cela nous a conduits à prendre un certain nombre de décisions.

Je pense notamment aux conventions de stations durables que nous passons avec les stations de moyenne montagne, qui portent les valeurs de Montagne 2040, au plan triennal pour le logement des saisonniers et à la forte mobilisation sur les questions de formation, d'accès des jeunes aux métiers sur le territoire, dans le cadre des programmes européens et, je l'espère, des futurs programmes de massif. Nous avons, en effet, un engagement à mettre en œuvre dans les programmes européens […]. L'investissement sur les massifs rhônalpins pour le seul fonds européen de développement rural devrait être de l'ordre de 85 millions d'euros […]. Je pense qu'avec la création de grandes Régions, nous aurons la perspective d'une mutualisation de nos actions.

Nous accueillons aussi avec intérêt les propositions qui ne concernent pas seulement le maintien des services publics mais aussi les services privés. Je pense notamment à la présence de médecins et à celle de structures et de personnels paramédicaux sur le territoire. Il faut dire que la politique des maisons de santé que nous avons lancée il y a six ans est une formidable réussite. Nous en sommes déjà à quarante maisons de santé en Rhône-Alpes, dont beaucoup sur les territoires de montagne. Et nous avons une trentaine de demandes en examen aujourd'hui […].

Avec l'Auvergne, cher président René Souchon, nous serons demain une plus grande Région de montagne […]. Dans les premiers travaux que nous menons, nous avons bien sûr entendu les souhaits des habitants de nos territoires de ne pas se sentir marginalisés, de ne pas se sentir mis de côté. Il faut que l'institution de grandes Régions qui doit être décidée par le législateur ne signifie pas l'abandon de la proximité. Il faut jouer la carte à la fois de l'innovation et de la proximité, et nous ferons des propositions pour l'organisation […].

Je souhaitais vous redire toute l'attention que nous portons à la voix des élus de vos territoires de montagne, vous redire tout l'espoir que nous plaçons dans la formidable capacité de la montagne à relever les défis, les défis de l'avenir, et à permettre à ses habitants, en particulier aux jeunes, de concevoir un avenir durable. »

Les pistes d'avenir

Hervé Gaymard,

président du conseil général de Savoie

« Nous voulons des montagnes vivantes »

« Quand je parle de la Savoie, je parle de vous-mêmes aussi puisque, en réalité, l'ensemble de nos massifs montagnards connaissent les mêmes destinées, même s'ils ont chacun leur personnalité et leur spécificité, et surtout nous avons les mêmes enjeux pour les années futures et nous comptons sur l'ANEM, son président et sa secrétaire générale, pour mener les combats dans les mois et les années qui viennent. Nous voulons des montagnes vivantes. Et quand on dit que l'on veut une montagne vivante, on a tout résumé. On la veut vivante dans ses alpages pour la défense du pastoralisme. On la veut vivante dans ses vallées afin que toutes les activités économiques, l'industrie, l'artisanat et le commerce continuent de prospérer. On la veut vivante dans ses stations de sport d'hiver, quelles que soient leur taille et leur cible de clientèle. Nous savons, nous autres montagnards, ce que nous devons à nos montagnes et ce que nous voulons pour elles. Et nous avons la faiblesse de croire qu'étant nés, travaillant, étant élus en montagne, on n'est pas les plus mal placés pour dire ce que nous devons à nos territoires et nous en avons marre des leçons que l'on vient nous donner de l'extérieur, avec souvent des attitudes très dogmatiques, très idéologiques, parce que la montagne, c'est avant tout le pragmatisme et l'effort […].

Nous avons encore de grands combats à mener en matière de péréquation, en matière de réforme territoriale, en matière de politique environnementale, en matière de normes excessives qui nous asphyxient. Nous devons tellement de choses à la montagne que nous devons encore et toujours nous battre pour elle. »

Michel Dantin,

maire de Chambéry

« Le cluster Montagne, porte-drapeau de la montagne française »

« Le combat qui a prévalu en 1984 au moment où a été créée la loi Montagne restera toujours d'actualité. Il vaut au plan national. Il vaut parfois dans nos collectivités territoriales. Il vaut aussi au plan européen. Je suis d'ailleurs, à cet égard, très heureux de vous signaler que le siège de l'Association européenne des élus de montagne est à Chambéry. Plus de vingt organisations nationales ont leur siège dans notre ville. De nombreuses entreprises ont leur activité essentiellement induite par l'activité de la montagne, mais je voudrais, en lien avec Xavier Dullin, le président de l'agglomération, avoir un mot particulier pour l'une des spécificités de Chambéry. Il s'agit du cluster Montagne, créé il y a quelques années à l'initiative de la Région, il réunit à la fois des entreprises, des collectivités, des institutions, des centres de recherche et de formation. Ses objectifs sont de rassembler, de fédérer et de valoriser une filière économique unique, celle du tourisme en montagne. C'est évidemment aussi accompagner la performance et la montée en compétence des acteurs de cette filière. C'est susciter l'innovation dans ce domaine pour conforter la place de leader de la montagne française. C'est enfin – et il faut insister là-dessus – positionner cette expertise et cette expérience d'aménagement sur l'ensemble des continents, là où des marchés nouveaux sont en train de se développer grâce à ce partenariat public-privé. »

Claude Comet,

vice-présidente de la Région Rhône-Alpes, chargée de la montagne

« Valoriser les aménités de la montagne »

« Quelle montagne voulons-nous pour les trente années à venir ? Quelle montagne dessinerons-nous ensemble et dans quel cadre ? Le cadre du massif bien sûr. Le cadre des Régions agrandies aussi. Et surtout le cadre européen. Ainsi, il ne sera pas difficile de voir que nos politiques publiques doivent passer d'une logique de compensation de handicap à une logique de valorisation d'opportunité et d'aménité […]. Valoriser les aménités au lieu de compenser des handicaps, c'est un travail qui a déjà été réalisé dans le Massif central, et c'est un moyen d'ancrer différemment le rapport des villes de piémont à leur massif. C'est un moyen de penser la nécessité de solidarité allant de l'aval vers l'amont. »

« Une vraie volonté de réunir et d'avancer ensemble, pour porter la voix de la montagne qui a tant de richesses. »

Marie-Noëlle Battistel

« Je suis fière de m'engager à œuvrer au service de la montagne »

Succédant au secrétariat général de l'Association en remplacement de Laurent Wauquiez, désormais président, la députée de l'Isère, Marie-Noëlle Battistel, démontre par son parcours un engagement entier et sans faille envers la cause montagnarde.

« Je suis très fière, aux côtés de Laurent Wauquiez, de m'engager à œuvrer au service de la montagne, qui a tant de richesses, dans une vraie volonté de réunir et d'avancer ensemble. »

Originaire de l'agglomération grenobloise, Marie-Noëlle Battistel est depuis 1998 maire de La Salle-en-Beaumont, une commune de montagne de 316 habitants, comportant plus d'une vingtaine de hameaux. En 2008, elle a été élue présidente de la communauté de communes du Pays de Corps. Elle devient députée le 6 juin 2010 suite à l'élection législative partielle dans la 4e circonscription de l'Isère. Elle succède à Didier Migaud, nommé premier président de la Cour des comptes, dont elle était la suppléante.

Très investie auprès de la jeunesse, puis en faveur de l'insertion des jeunes au sein de la mission locale Alpes-Sud-Isère, elle continue de se battre sur le terrain pour permettre aux projets locaux d'aboutir. « Je peux témoigner que l'engagement de la Région Rhône-Alpes en faveur de la montagne est quelque chose qui est déjà dans les esprits depuis longtemps », a souligné la nouvelle secrétaire générale, qui fut également conseillère régionale de 2010 à 2011, mandat qu'elle choisit d'abandonner en application de la réglementation sur le cumul des mandats. « Il me semble que cela doit devenir une généralité dans la mise en place des nouvelles Régions. »

A l'Assemblée, elle est membre de la commission des affaires économiques et s'investit dans les questions énergétiques en participant aux travaux de la commission d'enquête sur les tarifs d'électricité. Elle est aussi rapporteure de la commission spéciale pour l'examen du projet de loi sur la transition énergétique pour la croissance verte.

Marie-Noëlle Battistel est mère de trois enfants et toujours à la tête d'une entreprise de transport.

ROBERT DE CAUMONT A PRÉSENTÉ LE CODE DE LA MONTAGNE

C'est à Robert de Caumont, qui en fut l'un des rédacteurs, qu'est revenu l'honneur de présenter le tout nouveau Code de la montagne *(voir «PLM» n° 253)*. « Maintenant, il est entre vos mains, s'est-il enthousiasmé. On y a beaucoup travaillé, mais le travail ne fait que commencer, parce qu'il faut persuader les montagnards de se l'approprier, faire en sorte qu'il y ait ensuite de nombreuses éditions améliorées, enrichies, de façon à ce que le droit de la montagne demeure un droit vivant. »

Les élus de la montagne demandent

Réforme territoriale, accessibilité, agriculture, prédateurs : les élus de la montagne ont adopté à l'unanimité ces quatre motions à l'issue de leur 30e congrès.

La nouvelle organisation territoriale

L'Association nationale des élus de la montagne demande :

- Le maintien des conseils départementaux dans les quarante-huit départements comprenant des zones de montagne et qu'il soit tenu compte, dans les départements incluant une métropole, des spécificités de la zone de montagne (administration, agriculture, routes, économie…).
- La fixation d'un seuil différencié inférieur à 20 000 habitants pour créer une intercommunalité en montagne en tenant compte des bassins de vie et de la densité de population.
- L'obligation, pour les Régions comprenant des zones de montagne, à l'instar de Rhône-Alpes et Midi-Pyrénées, d'intégrer, dans le schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire, un volet montagne avec des crédits dédiés, et de désigner une vice-présidence en charge de la montagne.
- Une représentation spécifique des communes de montagne au sein des intercommunalités où celles-ci sont minoritaires.
- L'attribution au conseil départemental en zone rurale et de montagne de la compétence « aide au développement de l'intercommunalité ».
- Le renforcement de la péréquation verticale pour les collectivités les plus démunies afin d'atténuer la baisse des dotations de l'Etat.
- Une étude des conséquences de la contribution au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) de certaines collectivités de montagne qui risquent de perdre à terme, et définitivement, toute capacité d'investissement.

Accessibilité des territoires de montagne

L'Association nationale des élus de la montagne demande :

- La prise en compte des besoins spécifiques des territoires de montagne en matière d'infrastructures routières, numériques, ferroviaires et sanitaires.
- La mobilisation immédiate, à titre transitoire, de l'ensemble des technologies complémentaires à la fibre optique, comme le satellite et le VDSL2, avec possibilité donnée aux collectivités de s'y raccorder et de dispatcher le signal par faisceau hertzien, permettant d'assurer une montée en débit des zones aujourd'hui inéligibles au haut débit de qualité.
- Le lancement d'expérimentations de déploiement du très haut débit mobile dans les territoires de montagne.
- La prise en considération du relief, de la faible densité de population et de l'habitat dispersé dans le montant des aides publiques dédiées au désenclavement des territoires.

La spécificité de l'agriculture et de la forêt de montagne

L'Association nationale des élus de la montagne demande :

- Que la nouvelle cartographie des zones vulnérables au titre de la directive Nitrates épargne les terres agricoles de montagne.
- Que les conventions interrégionales de massif puissent couvrir des problématiques de développement agricole et/ou rural auxquelles puissent participer financièrement le ministère de l'Agriculture.
- Que l'Etat reste à l'avenir le garant d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts communales avec des coûts supportables et transparents, et que la prochaine convention Etat-ONF préserve les moyens du Service de Restauration des terrains en montagne pour assurer ses missions de service public de prévention des risques.

La régulation des grands prédateurs

L'Association nationale des élus de la montagne demande à l'Etat d'œuvrer pour :

- Que les objectifs de régulation affichés par le plan national Loup soient effectivement atteints et maintenus dans des proportions suffisantes pour assurer une réelle maîtrise de l'expansion spatiale de l'espèce.
- Que des débats soient engagés au niveau de l'Union européenne et dans les instances de suivi de la convention de Berne, comme s'y est engagé le ministre en charge de l'Agriculture, devant les parlementaires, pour rétrograder le statut du loup d'espèce strictement protégée à celui d'espèce protégée simple.
- Qu'une stratégie globale à l'égard des grands prédateurs soit entièrement repensée en intégrant d'emblée une logique de régulation évitant à ces espèces une mutation de leur comportement dans la chaîne alimentaire et de préserver les activités de l'élevage et du pastoralisme des nuisances de la prédation.

< CHAMP LIBRE >
À LA DÉCOUVERTE !

Avec ses 7 Parcs Naturels Régionaux, la Région Rhône-Alpes bénéficie d'un patrimoine naturel exceptionnel ! Activités de plein air, projets innovants, création d'emplois… Engagés dans la démarche Montagne 2040, nos Parcs offrent le plus bel exemple du mariage réussi entre vitalité économique et préservation de l'environnement. Consciente de cette richesse inestimable, la Région est le 1er investisseur des Parcs. Elle en finance le fonctionnement et les programmes d'actions à hauteur de **10 millions d'euros par an.**

LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX, SOURCES D'ACTIVITÉS PAR NATURE

rhonealpes.fr

Parcs naturels régionaux de France

Montagne 2040

© Région Rhône-Alpes 2014 — Small Studio & Left Studio : cm@leftsite.fr — Crédits photos : Andréa Aubert

LE PROGRÈS
C'EST QUAND
TOUTE LA VILLE S'Y MET
En étudiant la consommation énergétique de son patrimoine avec EDF Collectivités, la commune d'Ars-en-Ré a réduit de plus de 21% son budget éclairage public et de 12,3 tonnes par an ses émissions de CO_2.
collectivites.edf.com
L'énergie est notre avenir, économisons-la !
EDF 552 081 317 RCS PARIS, 75008 Paris – Photo : Rob Payne.